

Identifiant projet : 4430

Numéro définitif : 2.5Commission territoire et développement économique
Direction de la contractualisation

OBJET	POLITIQUE CONTRACTUELLE 2013 / 2016 : TERRITOIRE CHARTRAIN : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION ET DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL AVEC LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	canton(s) : canton
MONTANT DE LA DEPENSE		
IMPUTATION BUDGETAIRE	Programme (AP) Année AP Nature Fonction	

Lors de ses séances du 29 juin 2012 et du 19 décembre 2012, l'Assemblée départementale a approuvé les orientations générales et le dispositif opérationnel de sa politique contractuelle 2013 / 2016 s'appuyant notamment sur les Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI). Lors de la délibération du 29 juin rappelée ci-dessus, l'Assemblée départementale a donné délégation à la commission permanente pour approuver les contrats à intervenir avec les territoires (communautés de communes et d'agglomération) et m'a autorisé à les signer. Par ailleurs, lors de sa délibération du 17 juin 2013, l'Assemblée Départementale a prévu que les territoires qui mobiliseront 30% des CDDI à l'échelle des Pays et / ou des agglomérations pourront en outre bénéficier de l'enveloppe « Ambition numérique ».

En outre, le dispositif opérationnel approuvé lors de la délibération du 19 décembre 2012 précise les modalités de concertation et d'élaboration de la programmation de cette politique contractuelle entre le Département et les territoires.

Concernant le territoire Chartrain, l'élaboration de cette programmation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Septembre 2012 : réunion du comité de pilotage territorial élargi : présentation et échanges avec les territoires sur la politique contractuelle 2013 / 2016
- Début octobre 2012 : envoi des questionnaires / tableaux au Pays et intercommunalités sur les priorités et projets du territoire
- Fin novembre 2012 : retour des questionnaires auprès du Conseil général
- De décembre 2012 à mars 2013 : échanges techniques (avis techniques, état d'avancement des projets, calendriers...) et avec les élus des communautés de communes en lien avec le pays / proposition d'une hypothèse de programmation s'appuyant sur les priorités départementales, partagées, locales, l'éligibilité, le calendrier des projets et les échanges avec les communautés de communes
- 12 avril 2013 : réunion du comité de pilotage territorial et échanges sur la proposition de programmation
- Mai-juin 2013 : présentation aux communautés de communes des scénarii et des coûts d'investissement au titre du THD / ajustement de la programmation
- 16 septembre 2013 : réunion du comité de pilotage territorial : échanges et validation de la proposition de programmation

A l'issue de cette procédure de concertation et d'échanges, un projet de programmation a été validé par le comité de pilotage territorial.

Cette programmation respecte les critères d'intervention définis par l'Assemblée Départementale à l'occasion de ses différentes délibérations puisque :

- l'enveloppe réservée pour le Très Haut Débit représente au moins 30 % de l'enveloppe «investissement» du territoire
- l'enveloppe réservée aux priorités dites locales représente moins de 25 % de cette enveloppe

Par ailleurs, cette programmation répond aux objectifs de la politique contractuelle puisqu'elle permet d'accompagner les priorités dites départementales (THD, Economie) et des territoires tout en s'efforçant de répartir équitablement les crédits au regard de la population des communautés de communes notamment.

Il est proposé dans le cadre de cette programmation :

- de regrouper et de fongibiliser au niveau du territoire « Chartrain » une enveloppe pour le maintien du Commerce, de l'Artisanat et des services et le soutien aux hébergements touristiques ;
- de regrouper et de fongibiliser au niveau du territoire « Chartrain » une enveloppe pour le déploiement du Très Haut Débit ;
- de réserver au niveau du territoire « Chartrain », une enveloppe de 100 000 € pour les aménagements cyclables.

Enfin, je vous rappelle que conformément aux principes énoncés dans les délibérations de l'Assemblée départementale mentionnées ci-dessus, les contrats à intervenir entre le Conseil général et les EPCI s'appuient sur les axes et les politiques publiques du « Projet Eurélien » qui concernent plus particulièrement les territoires. En conséquence, les contrats annexés au présent rapport déclinent par politique publique :

- une présentation du contexte et des enjeux
- la valorisation des projets portés par le Conseil général en tant que maître d'ouvrage ou qu'il accompagne financièrement dans le cadre d'autres dispositifs d'aides : investissements projetés, actions d'animation ou d'ingénierie apportées sur le territoire par exemple en matière de collèges, routes, lecture publique, eau potable, environnement, aides aux communes...
- les projets du territoire retenus dans le CDDI et les subventions programmées

Il s'agit donc de contrats élargis par rapport à la politique contractuelle précédente qui visent à refléter davantage l'intervention du Département sur les territoires même s'ils ne prétendent pas à l'exhaustivité.

En conclusion, je vous demande :

- d'approuver la programmation du territoire Chartrain dans le cadre de notre politique contractuelle 2013 / 2016 telle que présentée dans le tableau annexé,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les contrats départementaux de développement intercommunal à intervenir entre le Conseil général et les communautés de communes des Quatre Vallées, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette, du Val de Voise, du Pays de Combray et du Pays Courvillois, étant précisé que ces contrats intègrent, outre la déclinaison par territoire de la programmation mentionnée ci-dessus, une valorisation des principales actions et des principaux investissements réalisés par le Département sur ces territoires en tant que maître d'ouvrage et dans le cadre de ses différentes politiques publiques.

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

Contrat	Opération / projet	Subvention programmée
Territoire Chartrain (6 CdC)	Enveloppe THD	1 400 000 €
	Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	221 888 €
	Réalisation d'aménagements cyclables	100 000 €
	Total	1 721 888 €
à préciser	Réalisation d'une zone de grande capacité à Illiers-Combray	500 000 €
CC4V	Requalification ancien site industriel	80 000 €
	Télécentre / visio-guichet	10 000 €
	Création d'une salle d'évolution gymnique et chorégraphique	150 000 €
	création d'un réseau Eu ramifié (Croisilles)	75 000 €
	création d'un réseau Eu ramifié (Saint-Laurent-la-Gâtine)	75 000 €
	Total :	390 000 €
CCTVM	Réalisation d'une zone de grande capacité "franges franciliennes"	100 000 €
	Création d'un office de tourisme	20 000 €
	Construction d'une maison de santé à Maintenon	130 000 €
	Réalisation d'aménagements de sécurité (Maintenon)	100 000 €
	Réalisation d'aménagements de sécurité (Pierres)	30 000 €
	Réalisation d'aménagements de sécurité (Villiers le Morhier)	10 000 €
	Total	390 000 €
Pays Courvillois	Création d'une maison de santé à Courville/Eure / Fontaine la Guyon	250 000 €
	Couverture Piscine de Courville/Eure	200 000 €
	Extension ZA d'équilibre phase 2	100 000 €
	Réhabilitation stade Klein Courville / Eure	100 000 €
	Création d'un tennis couvert Courville / Eure	50 000 €
	Total	700 000 €
Pays de Combray	Requalification ancien site industriel (démolition + études)	100 000 €
	Création d'une médiathèque à Bailleau le Pin	100 000 €
	Réhabilitation de la station d'épuration de Bailleau le Pin	179 000 €
	Total	379 000 €
Val de Voise	Réalisation d'une zone de grande capacité "franges franciliennes"	100 000 €
	Réhabilitation de la station d'épuration (Ymeray)	70 000 €
	Assainissement aérodrome (8 installations)	9 600 €
	Total	179 600 €
Val Drouette	Réalisation d'une zone de grande capacité "franges franciliennes"	100 000 €
	Création d'une médiathèque à Epernon	150 000 €
	Requalification de la piscine d'Epernon	150 000 €
	Total	400 000 €

Total général**4 660 488 €**

**Contrat Département de Développement Intercommunal
(CDDI) 2013 - 2016**

Communauté de communes des Quatre Vallées

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté de communes des Quatre Vallées
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul MALLET

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la proposition de programmation globale réalisée par le comité de pilotage territorial réuni à cet effet le 16 septembre 2013 ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du 4 octobre 2013 approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes en date duapprouvant le projet de contrat et autorisant son Président à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 au côté des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menées directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre

de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémédecine, téléculture...) permettent également de rendre plus accessibles les services publics, de rationaliser les déplacements des euréliens et des usagers et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Actions / projets menés par le Département :

Le Département, à l'origine du SDTAN, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser les études d'ingénierie permettant de préciser par territoire les investissements THD à réaliser en fonction des capacités financières et

des contraintes techniques notamment. La communauté de communes a été destinataire de l'étude détaillée et des réunions de concertation ont eu lieu au printemps 2013.

La communauté de communes, dans le cadre d'un groupement de commande avec le Département, sera un territoire test pour l'expérimentation d'un réseau de télé services / visio guichets, afin de proposer aux territoires des outils de rapprochement des services publics de l'utilisateur.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, une enveloppe de 1 400 000 € est réservée au niveau du territoire « Pays » pour le financement des infrastructures numériques. Le maître d'ouvrage de ces investissements est le SMO « Eure et Loir Numérique » et les subventions du Conseil général seront ainsi versées au SMO. Les modalités de versement de ces subventions se feront sur la base d'un échéancier qui sera établi entre le Conseil général et le SMO dans le cadre d'une convention spécifique.

Par ailleurs, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Usages TIC	Partagée	Création d'un télé-services	Nogent le Roi	20 000 €	10 000 €

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Île-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Sur le secteur de la communauté de communes, une part importante d'actifs (environ 30%) utilise les transports en commun. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires et de renforcer les pôles d'échanges (gares de Chartres, Dreux...).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 380 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 479,5 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Actions / projets menés par le Département :

Pour répondre au trafic routier important du secteur et sécuriser la traversée de Nogent le Roi, le Département a programmé la réalisation d'une déviation de la ville. Une première phase (RD26-RD104) a été mise en service en octobre 2012. La deuxième phase (RD104-RD983) dont le coût sur la période 2013-2016 s'élève à

5,6 millions-d'euros achèvera la première tranche de cette déviation. Sur la même période le Département poursuivra les études de la deuxième tranche en vue d'une réalisation ultérieure.

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les seniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec l'arrivée de jeunes ménages franciliens, le secteur de la communauté de communes présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040 montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur, par ailleurs démographiquement dynamique est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espaces Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisées permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces

évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. En effet, le territoire de la communauté de communes présente les plus hauts niveaux de revenus médians du département et est marqué par une représentation des cadres et professions intermédiaires légèrement supérieure à la moyenne départementale. En lien avec ces bons niveaux de revenus, la part des ménages du secteur connus par les services sociaux du Conseil général est relativement peu importante. Le niveau limité des ménages fragilisés est également le reflet d'une pression immobilière croissante dont un des effets est de chasser les populations les moins aisées vers l'Ouest du département.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2012, 21 150 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et près de 24 000 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit 5 à 6 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux potable des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité. Le territoire de la communauté de communes est couvert par le Syndicat Intercommunal de pompage du Bois de Ruffin créé en 1994, qui a réalisé les travaux d'adduction nécessaires à l'alimentation des 4 syndicats de distribution. L'eau produite est de bonne qualité.
- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement. 2 sites ont été reconnus et permis de sécuriser ce secteur.
- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015.

En complément de sa politique menée en matière d'eau potable, le Département dans le cadre de sa politique contractuelle 2013 / 2016 soutient au titre des priorités locales les projets menés par les territoires en matière d'assainissement collectif.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Eau	Locale	Création d'un réseau EU ramifié à Croisilles	Croisilles	1 023 086 €	75 000 €
Eau	Locale	Création d'un réseau EU ramifié à St Laurent le Gâtine	St Laurent la Gâtine	1 174 147 €	75 000 €

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Île-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;

- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ;
- l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Actions / projets menés par le Département :

Le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Requalification ancien site industriel	Nogent le Roi	350 000 €	80 000 €

Par ailleurs, une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir le développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Le dispositif Boostemploi s'articule autour de deux outils principaux :

- **Les Espaces Cyber Emploi (ECE)**

Le Conseil général d'Eure-et-Loir s'est engagé à faciliter les démarches de recherches d'emploi en proposant, sur les territoires, un accompagnement spécifique et un suivi personnalisé ouvert à tous les demandeurs d'emploi via les ECE présents sur l'ensemble du territoire eurélien.

- **Les événements Boostemploi**, terme générique utilisé pour désigner :

- **Les forums Boostemploi**, mis en place dès 2009, ont un rôle de facilitateur dans la recherche d'emploi en permettant des rencontres (forums de l'emploi) entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent. Les demandeurs d'emploi peuvent aller à la rencontre d'entreprises et avoir un contact direct sans essuyer de refus préalable à un entretien classique suite à l'envoi de CV et lettres de motivation.
Ces forums peuvent être locaux, sous maîtrise d'ouvrage du ou des ECE, ou thématiques, organisés par le Conseil général.
- **« les ateliers Boostemploi »**, parallèlement à l'organisation des forums, dans un souci d'adaptation aux demandes des entreprises, aux besoins des demandeurs d'emploi et de manière générale aux problématiques locales de l'emploi, le dispositif Boostemploi diversifie son offre en lançant des événements territoriaux plus ciblés (par public, par métiers, ...) : « les ateliers Boostemploi ». La dimension territoriale étant au cœur de ces opérations, l'ECE sera pleinement impliqué (maître d'ouvrage). **Il s'agit d'événements plus souples que les forums qui s'adaptent** aux spécificités des publics, des entreprises, des métiers et/ou des territoires

Le Conseil général coordonne, anime et accompagne, avec une équipe dédiée, les activités du dispositif Boostemploi et met à disposition des outils. L'ensemble du dispositif fonctionne sur le mode partenarial. La mobilisation et l'expertise des partenaires, dont celle de l'Espace Cyber Emploi de Nogent-le-Roi, est essentielle car elle conditionne largement la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et des outils inhérents localement. Avec la montée en puissance du dispositif et face à un enjeu de l'emploi de plus en plus prégnant sur les territoires, la dynamique de partenariats entre Pôle emploi, l'Espace Cyber Emploi et le Conseil général se doit d'être renforcée.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

A l'évidence, l'Eure-et-Loir présente actuellement un handicap marqué, vis-à-vis des territoires limitrophes et comparé à des moyennes nationales, en termes de qualification des personnes en activité, d'offre de formation supérieure et d'attractivité de cette offre pour les futurs diplômés. L'offre de formation supérieure de l'Eure-et-Loir est nettement en retrait par rapport aux départements limitrophes, entraînant un départ des jeunes bacheliers, futurs cadres et managers. En grande majorité ceux-ci ne reviendront plus vers leur territoire d'origine, une fois leurs études terminées. L'enjeu est donc aujourd'hui de favoriser un meilleur ancrage territorial des sites universitaires secondaires : des sites plus réactifs, plus adaptés aux besoins de l'économie locale ; des sites spécialisés, à plus forte valeur ajoutée et plus attractifs pour le territoire et de développer l'offre de formations (continue, alternance, à la carte..) en Eure-et-Loir en lien avec les besoins du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département (propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir « PUEL ») envisage son développement dans une logique de technopôle. Le Conseil général, en partenariat avec le Conseil régional, souhaite ainsi développer un parcours de formation complet, en lien avec les filières prépondérantes en Eure et Loir (pharmacie, cosmétique, agro-ressources...) et allant jusqu'au niveau master.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de

Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de la communauté de communes, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...), de renforcer l'offre (création) en hébergement touristique et de valoriser les sites patrimoniaux emblématiques.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Programmation :

Au titre de cette thématique :

- une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.

- une enveloppe « aménagements cyclables » dotée de 100 000 € au niveau du territoire Chartrain est constituée pour soutenir les projets de voies vertes ou sites propres, en lien notamment avec les boucles touristiques.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,

- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait parti des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012 le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département soutient les projets de R&D et d'innovation des entreprises euréliennes. Il accompagne également les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et les filières et dynamise le pôle universitaire de Chartres dans le sens d'un «Parc d'activités scientifiques et technologiques» (nouvelles formations dans le domaine des filières innovantes et des formations dans le secteur de la santé et du médico-social, accompagnement et accueil d'entreprises innovantes, avec notamment le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

Sur le volet énergie, le Département a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qu'il va mettre en œuvre dans les prochaines années pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 200 000 € pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur les franges franciliennes marquées par une attractivité résidentielle sur les ménages franciliens et par une pression foncière forte, conduisant à chasser les accédants les plus modestes vers l'Ouest, il convient d'encourager une planification des politiques locales favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée à proximité des pôles d'emplois. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département pilote une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'événements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Sport	locale	Création d'une salle d'évolution gymnique et chorégraphique	Nogent le Roi	800 000 €	150 000 €

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique.

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des

collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

Le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels de proximité. En matière de lecture publique, des points lectures et des bibliothèques relais de la bibliothèque départementale sont présents. Néanmoins, le profil socio-économiquement plus aisé, plus qualifié et plus mobile de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait parti des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois... Même si, étant donnée la population plutôt jeune et aisée de la communauté de communes, les besoins en matière de soins sont plus faibles que dans le reste du département, ce secteur pourrait néanmoins apparaître assez peu pourvu en matière de professionnels de santé dans un contexte de développement démographique. L'enjeu est donc aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutien les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

Les franges franciliennes sont un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité, en particulier au niveau des vallées. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. Les franges franciliennes sont également particulièrement menacées sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à leur préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC).

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissement programmé (hors CDDI) sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016:

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Route	Déviations de Nogent le Roi – 2 ^{ème} phase	Conseil général d'Eure et Loir	5 600 000 €

Enveloppes CDDI réservées au niveau du territoire Chartrain :

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
Soutien au déploiement du Très haut débit	SMO Eure et Loir numérique	1 400 000 €
Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	privé /public	221 888 €
Réalisation d'aménagements cyclables (voie verte, site propre)	communes / CDC	100 000 €

Programmation CDDI retenue pour la communauté de communes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Requalification ancien site industriel	Nogent le Roi	350 000 €	80 000 €
Usage TIC	Partagée	Télécentre / visio-guichet	Nogent le Roi	20 000 €	10 000 €
Sport	Locale	Création d'une salle d'évolution gymnique et chorégraphique	Nogent le Roi	800 000 €	150 000 €
Assainissement	Locale	Création d'un réseau Eu ramifié (Croisilles)	Croisilles	1 023 086 €	75 000 €
Assainissement	Locale	Création d'un réseau Eu ramifié (Saint-Laurent-la-Gâtine)	St Laurent la Gâtine	1 174 147 €	75 000 €
Total					390 000 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de la communauté de communes des Quatre Vallées s'élève à 390 000 € pour la durée du présent contrat.

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est largement inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours.

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNES DES QUATRE VALLEES

LA COMMUNAUTÉ DE

Pour le Président,

Le Président,

**Contrat Département de Développement Intercommunal
(CDDI) 2013 - 2016**

**Communauté de communes
des Terrasses et Vallées de Maintenon**

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon
Représentée par son Président, Monsieur Philippe AUFFRAY

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la proposition de programmation globale réalisée par le comité de pilotage territorial réuni à cet effet le 16 septembre 2013 ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du 4 octobre 2013 approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes en date du
.....approuvant le projet de contrat et autorisant son Président à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 au côté des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menées directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémédecine, téléculture...) permettent également de rendre plus accessibles les services publics, de rationaliser les déplacements des euréliens et des usagers et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Actions / projets menés par le Département :

Le Département, à l'origine du SDTAN, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser les études d'ingénierie permettant de préciser par territoire les investissements THD à réaliser en fonction des capacités financières et des contraintes techniques notamment. La communauté de communes a été destinataire de l'étude détaillée et des réunions de concertation ont eu lieu au printemps 2013.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, une enveloppe de 1 400 000 € est réservée au niveau du territoire « Pays » pour le financement des infrastructures numériques. Le maître d'ouvrage de ces investissements est le SMO « Eure et Loir Numérique » et les subventions du Conseil général seront ainsi versées au SMO. Les modalités de versement de ces subventions se feront sur la base d'un échéancier qui sera établi entre le Conseil général et le SMO dans le cadre d'une convention spécifique.

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Île-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Sur le secteur de la communauté de communes, une part importante d'actifs (environ 30%) utilise les transports en commun. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires et de renforcer les pôles d'échanges (gares de Maintenon, Chartres, Dreux...).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 105 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 479,5 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Le territoire de la communauté de communes, comme l'ensemble des franges franciliennes est doublement polarisé, aussi bien à l'Est vers les pôles urbains franciliens qu'à l'Ouest vers l'agglomération Chartraine. Le trafic routier y est donc important et certaines communes, traversées notamment par les routes départementales 906 et 983 présentent des enjeux forts en matière de sécurité. Par ailleurs, l'extension de la zone d'activités de Pierres accentue l'intérêt d'en améliorer la desserte pour les poids lourds. Le Département a ainsi programmé la réalisation d'un barreau de liaison RD 906 – RD 983 pour la desserte de la ZA de Pierres, dont le coût s'élève à 1 400 000 €.

Programmation :

Au titre de ces enjeux, la communauté de communes et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Sécurité	Partagée	Réalisation d'aménagements de sécurité à Maintenon	Maintenon	-	100 000 €

Sécurité	Partagée	Réalisation d'aménagements de sécurité à Pierres	Pierres	-	30 000 €
Sécurité	Partagée	Réalisation d'aménagements de sécurité à Villiers le Morhier	Villiers le Morhier	-	10 000 €

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les seniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec l'arrivée de jeunes ménages franciliens, le secteur de la communauté de communes présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040 montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur, par ailleurs démographiquement dynamique est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espaces Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisées permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. En effet, le territoire de la communauté de communes présente un niveau de revenus médians supérieur à la moyenne départementale et est marqué par une représentation des cadres et professions intermédiaires légèrement supérieure à la moyenne départementale. En lien avec ces bons niveaux de revenus, la part des ménages du secteur connus par les services sociaux du Conseil général est relativement peu importante. Le niveau limité des ménages fragilisés est également le reflet d'une pression immobilière croissante dont un des effets est de chasser les populations les moins aisées vers l'Ouest du département.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2012, 21 150 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et près de 24 000 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit 5 à 6 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux potable des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité. Ce territoire est couvert par 2 syndicats de production créé en 2000 (SIP de la région de Soulaire et SI de Maintenon Pierres) qui délivrent une eau de bonne qualité. Une étude de sécurisation a été réalisée mais est restée sans suite.
- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement. Plusieurs sites ont fait l'objet de recherches sur ce secteur dont les 2 principaux ont été mis en exploitation par les syndicats de production. 2 autres sites présentent un potentiel suffisant pour sécuriser la région de Maintenon et d'Epernon.
- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015.

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Île-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un

véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;
- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ; - l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a souhaité privilégier l'aménagement des ZA de grande capacité pour répondre aux besoins d'implantation des entreprises et pour accroître l'attractivité du territoire. Pour atteindre cet objectif, une chargée de mission a pour rôle de permettre une articulation entre les acteurs, d'accompagner les porteurs de projet et le service foncier, quant à lui, est mobilisé pour faciliter les acquisitions foncières liées aux zones.

Par ailleurs, le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Création d'une zone de grande capacité « franges franciliennes »	à préciser		100 000 €

La maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone de grande capacité « franges franciliennes » n'est pas encore déterminée. Une enveloppe globale de 400 000 € de subvention est répartie entre les 4 communautés de communes parties prenantes du projet. Cette enveloppe pourra être mobilisée pour les frais d'acquisition foncière, d'étude..., étant précisé que le projet devra respecter les termes de la fiche action 1 du règlement général du CDDI.

Par ailleurs, une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir le développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Le dispositif Boostemploi s'articule autour de deux outils principaux :

- **Les Espaces Cyber Emploi (ECE)**

Le Conseil général d'Eure-et-Loir s'est engagé à faciliter les démarches de recherches d'emploi en proposant, sur les territoires, un accompagnement spécifique et un suivi personnalisé ouvert à tous les demandeurs d'emploi via les ECE présents sur l'ensemble du territoire eurélien.

- **Les événements Boostemploi**, terme générique utilisé pour désigner :

- **Les forums Boostemploi**, mis en place dès 2009, ont un rôle de facilitateur dans la recherche d'emploi en permettant des rencontres (forums de l'emploi) entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent. Les demandeurs d'emploi peuvent aller à la rencontre d'entreprises et avoir un contact direct sans essuyer de refus préalable à un entretien classique suite à l'envoi de CV et lettres de motivation.

Ces forums peuvent être locaux, sous maîtrise d'ouvrage du ou des ECE, ou thématiques, organisés par le Conseil général.

- **« les ateliers Boostemploi »**, parallèlement à l'organisation des forums, dans un souci d'adaptation aux demandes des entreprises, aux besoins des demandeurs d'emploi et de manière générale aux problématiques locales de l'emploi, le dispositif Boostemploi diversifie son offre en lançant des événements territoriaux plus ciblés (par public, par métiers, ...) : « les ateliers Boostemploi ». La dimension territoriale étant au cœur de ces opérations, l'ECE sera pleinement impliqué (maître d'ouvrage). **Il s'agit d'événements plus souples que les forums qui s'adaptent** aux spécificités des publics, des entreprises, des métiers et/ou des territoires

Le Conseil général coordonne, anime et accompagne, avec une équipe dédiée, les activités du dispositif Boostemploi et met à disposition des outils. L'ensemble du dispositif fonctionne sur le mode partenarial. La mobilisation et l'expertise des partenaires, dont celle de l'Espace Cyber Emploi de Maintenon, est essentielle car elle conditionne largement la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et des outils inhérents localement. Avec la montée en puissance du dispositif et face à un enjeu de l'emploi de plus en plus prégnant sur les territoires, la dynamique de partenariats entre Pôle emploi, l'Espace Cyber Emploi et le Conseil général se doit d'être renforcée.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

A l'évidence, l'Eure-et-Loir présente actuellement un handicap marqué, vis-à-vis des territoires limitrophes et comparé à des moyennes nationales, en termes de qualification des personnes en activité, d'offre de formation supérieure et d'attractivité de cette offre pour les futurs diplômés. L'offre de formation supérieure de l'Eure-et-Loir est nettement en retrait par rapport aux départements limitrophes, entraînant un départ des jeunes bacheliers, futurs cadres et managers. En grande majorité ceux-ci ne reviendront plus vers leur territoire d'origine, une fois leurs études terminées. L'enjeu est donc aujourd'hui de favoriser un meilleur ancrage territorial des sites universitaires secondaires : des sites plus réactifs, plus adaptés aux besoins de l'économie locale ; des sites spécialisés, à plus forte valeur ajoutée et plus attractifs pour le territoire et de développer l'offre de formations (continue, alternance, à la carte..) en Eure-et-Loir en lien avec les besoins du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département (propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir « PUEL ») envisage son développement dans une logique de technopôle. Le Conseil général, en partenariat avec le Conseil régional, souhaite ainsi développer un parcours de formation complet, en lien avec les filières prépondérantes en Eure et Loir (pharmacie, cosmétique, agro-ressources...) et allant jusqu'au niveau master.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de la communauté de communes, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...), de renforcer l'offre (création) en hébergement touristique et de valoriser les sites patrimoniaux emblématiques.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général gère l'un des sites touristiques phares du département : le château de Maintenon, deuxième site patrimonial le plus visité après la cathédrale (en 2012 plus de 44 190 visiteurs). En 2013, le Conseil général a entrepris pour la célébration du 400^{ème} anniversaire de la naissance de Le Notre, jardinier du roi, la création et la réalisation en interne, service des espaces verts, d'un jardin à la française et a souhaité la programmation d'un spectacle nocturne conté sur 23 soirées du 16 juillet au 17 août. L'augmentation de la fréquentation du site au travers de ces manifestations et de ses investissements (estimation : plus de 10 000 visiteurs par rapport à 2012) ont généré des retombées économiques sur le territoire (restaurateurs, hébergements, commerces locaux).

Le Conseil général a de plus achevé en 2013 la restauration de l'église Saint-Nicolas qui accueillera dès 2014 et pour les années à venir des expositions, concerts, réceptions...

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Tourisme	Départementale	Création d'un office de tourisme	CC TVM	300 000 €	20 000 €

Par ailleurs :

- une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.

- une enveloppe « aménagements cyclables » dotée de 100 000 € au niveau du territoire Chartrain est constituée pour soutenir les projets de voies vertes ou sites propres, en lien notamment avec les boucles touristiques.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,
- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait parti des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012

le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département soutient les projets de R&D et d'innovation des entreprises euréliennes. Il accompagne également les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et les filières et dynamise le pôle universitaire de Chartres dans le sens d'un «Parc d'activités scientifiques et technologiques» (nouvelles formations dans le domaine des filières innovantes et des formations dans le secteur de la santé et du médico-social, accompagnement et accueil d'entreprises innovantes, avec notamment le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

Sur le volet énergie, le Département a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qu'il va mettre en œuvre dans les prochaines années pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 143 000 € pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur les franges franciliennes marquées par une attractivité résidentielle sur les ménages franciliens et par une pression foncière forte, conduisant à chasser les accédants les plus modestes vers l'Ouest, il convient d'encourager une planification des politiques locales favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée à proximité des pôles d'emplois. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département pilote une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'événements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique. Dans ce cadre, le Conseil général anime et valorise le château de Maintenon en veillant à une large amplitude d'ouverture au public, en programmant des animations/manifestations, en mettant à disposition des visiteurs des outils de médiation (guide de visite, audioguide, visite guidée en journée ou nocturne)...

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la

restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. A ce titre, l'achèvement de la restructuration complète du collège Jean Racine de Maintenon pour un coût de 4 800 000 € est prévu sur la période 2013-2016.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

Le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels de proximité. En matière de lecture publique, la médiathèque de Maintenon, des points lectures et des bibliothèques relais de la bibliothèque départementale sont présents. Néanmoins, le profil socio-économiquement plus aisé, plus qualifié et plus mobile de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait parti des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un

zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois... Même si, étant donnée la population plutôt jeune et aisée de la communauté de communes, les besoins en matière de soins sont plus faibles que dans le reste du département, ce secteur pourrait néanmoins apparaître assez peu pourvu en matière de professionnels de santé dans un contexte de développement démographique. L'enjeu est donc aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutient les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Santé	Partagée	Création d'une maison de santé à Maintenon	CC TVM	2 000 000 €	130 000 €

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

Les franges franciliennes sont un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité, en particulier au niveau des vallées. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. Les franges franciliennes sont également particulièrement menacées sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à leur préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC).

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissement programmé (hors CDDI) sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016:

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Routes	Réalisation d'un barreau de liaison RD 906 – RD 983 pour la desserte de la ZA de Pierres	Conseil général d'Eure et Loir	1 400 000 €
Collège	Achèvement de la restructuration complète du collège Jean Racine de Maintenon	Conseil général d'Eure et Loir	4 800 000 €

Enveloppes CDDI réservées au niveau du territoire Chartrain :

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
Soutien au déploiement du Très haut débit	SMO Eure et Loir numérique	1 400 000 €
Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	privé /public	221 888 €
Réalisation d'aménagements cyclables (voie verte, site propre)	communes / CDC	100 000 €

Programmation CDDI retenue pour la communauté de communes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Réalisation d'une zone de grande capacité "franges franciliennes"	à préciser		100 000 €
Tourisme	Départementale	Création d'un office de tourisme	CC TVM	300 000 €	20 000 €
Santé	Partagée	Construction d'une maison de santé à Maintenon	Maintenon	2 000 000 €	130 000 €
Sécurité	Partagée	Réalisation d'aménagements de sécurité (Maintenon)	Maintenon		100 000 €
Sécurité	Partagée	Réalisation d'aménagements de sécurité (Pierres)	Pierres		30 000 €
Sécurité	Partagée	Réalisation d'aménagements de sécurité (Villiers le Morhier)	Villiers le Morhier		10 000 €
Total					390 000 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon s'élève à 390 000 € pour la durée du présent contrat.

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est largement inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours.

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRASSES ET

DES

DE MAINTENON

VALLEES

Pour le Président,

Le Président,

**Contrat Département de Développement Intercommunal
(CDDI) 2013 - 2016**

Communauté de communes du Pays de Combray

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté de communes du Pays de Combray
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude SEDILLOT

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la proposition de programmation globale réalisée par le comité de pilotage territorial réuni à cet effet le 16 septembre 2013 ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du 4 octobre 2013 approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes en date du approuvant le projet de contrat et autorisant son Président à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 au côté des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menées directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre

de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémedecine, téléc centre...) permettent également de rendre plus accessibles les services publics, de rationaliser les déplacements des euréliens et des usagers et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Actions / projets menés par le Département :

Le Département, à l'origine du SDTAN, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser les études d'ingénierie permettant de préciser par territoire les investissements THD à réaliser en fonction des capacités financières et

des contraintes techniques notamment. La communauté de communes a été destinataire de l'étude détaillée et des réunions de concertation ont eu lieu au printemps 2013.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, une enveloppe de 1 400 000 € est réservée au niveau du territoire « Pays » pour le financement des infrastructures numériques. Le maître d'ouvrage de ces investissements est le SMO « Eure et Loir Numérique » et les subventions du Conseil général seront ainsi versées au SMO. Les modalités de versement de ces subventions se feront sur la base d'un échéancier qui sera établi entre le Conseil général et le SMO dans le cadre d'une convention spécifique. Sur les communes adhérentes à REGIES, les investissements liés au déploiement du THD seront réalisés par celui-ci.

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Île-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires peu denses et des populations dépourvues de moyens de transport collectif et de renforcer les pôles d'échanges (gares de Chartres, Dreux...).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 375 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France et accrocher l'Eure et Loir aux grands flux de déplacements

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 479,5 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Actions / projets menés par le Département :

Afin de mieux irriguer le Département à partir du réseau autoroutier français, le Conseil général s'est engagé dans la construction d'un échangeur autoroutier et d'une déviation à Illiers-Combray. Le coût prévisionnel de cette opération sur la période 2013-2016 s'élève à 18 200 000 € et permettra la mise en service de l'échangeur et de la section RD 921 Nord-RD 921 Sud de la déviation.

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les séniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec le fort développement démographique du territoire de la communauté de communes, celle-ci présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040 montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espaces Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisées permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième

département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. En effet, le territoire de la communauté de communes présente un niveau de revenus médians égal à la moyenne départementale mais la part des ménages du secteur connus par les services sociaux du Conseil général augmente significativement.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2012, 21 150 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et près de 24 000 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit 5 à 6 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux potable des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité. La communauté de communes a engagé en 2012 la première tranche de travaux d'interconnexion qui devrait être suivie de 2 autres tranches pour un total estimé à 6 M€.
- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement.
- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015. Dans le cadre de cette programmation la communauté de communes a prévu d'engager trois tranches de travaux pour un montant de 4 143 000 €. Le montant de la participation du Département sera précisé à l'issue des discussions en cours entre le Conseil général, l'Agence de l'eau et l'Etat sur le financement des opérations d'interconnexion en matière d'eau potable.

En complément de sa politique menée en matière d'eau potable, le Département dans le cadre de sa politique contractuelle 2013 / 2016 soutient au titre des priorités locales les projets menés par les territoires en matière d'assainissement collectif.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programme l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Eau	Locale	Réhabilitation de la station d'épuration de Bailleau le Pin	Bailleau le Pin	2 500 000 €	179 000 €

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Île-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;
- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ;
- l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a souhaité privilégier l'aménagement des ZA de grande capacité pour répondre aux besoins d'implantation des entreprises et pour accroître l'attractivité du territoire. Pour atteindre cet objectif, une chargée de mission a pour rôle de permettre une articulation entre les acteurs, d'accompagner les porteurs de projet et le service foncier, quant à lui, est mobilisé pour faciliter les acquisitions foncières liées aux zones.

Le Conseil général a réalisé, pour le compte de la commune d'Illiers-Combray, une opération d'aménagement foncier globale sur le territoire d'Illiers-Combray, pour un montant de 900 000 € qui a permis de réserver plus de 60 ha pour la future zone d'activités. Le SMAFEL et le Conseil général se sont mobilisés pour assurer le portage foncier.

Par ailleurs, le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, le Département programme les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Création d'une zone de grande capacité à Illiers-Combray	à préciser		500 000 €
Economie	Départementale	Requalification de l'ancien site industriel (démolition/études)	Illiers-Combray	200 000 €	100 000 €

La maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone de grande capacité à Illiers-Combray n'est pas encore déterminée. Une enveloppe globale de 500 000 € de subvention pourra être mobilisée par le futur maître d'ouvrage pour les frais d'acquisition foncière, d'étude..., étant précisé que le projet devra respecter les termes de la fiche action 1 du règlement général du CDDI.

Par ailleurs, une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir le développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Le dispositif Boostemploi s'articule autour de deux outils principaux :

- **Les Espaces Cyber Emploi (ECE)**

Le Conseil général d'Eure-et-Loir s'est engagé à faciliter les démarches de recherches d'emploi en proposant, sur les territoires, un accompagnement spécifique et un suivi personnalisé ouvert à tous les demandeurs d'emploi via les ECE présents sur l'ensemble du territoire eurélien.

- **Les événements Boostemploi**, terme générique utilisé pour désigner :

- **Les forums Boostemploi**, mis en place dès 2009, ont un rôle de facilitateur dans la recherche d'emploi en permettant des rencontres (forums de l'emploi) entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent. Les demandeurs d'emploi peuvent aller à la rencontre d'entreprises et avoir un contact direct sans essuyer de refus préalable à un entretien classique suite à l'envoi de CV et lettres de motivation.

Ces forums peuvent être locaux, sous maîtrise d'ouvrage du ou des ECE, ou thématiques, organisés par le Conseil général.

- **« les ateliers Boostemploi »**, parallèlement à l'organisation des forums, dans un souci d'adaptation aux demandes des entreprises, aux besoins des demandeurs d'emploi et de manière générale aux problématiques locales de l'emploi, le dispositif Boostemploi diversifie son offre en lançant des événements territoriaux plus ciblés (par public, par métiers, ...) : « les ateliers Boostemploi ». La dimension territoriale étant au cœur de ces opérations, l'ECE sera pleinement impliqué (maître d'ouvrage). **Il s'agit d'événements plus souples que les forums qui s'adaptent** aux spécificités des publics, des entreprises, des métiers et/ou des territoires

Le Conseil général coordonne, anime et accompagne, avec une équipe dédiée, les activités du dispositif Boostemploi et met à disposition des outils. L'ensemble du dispositif fonctionne sur le mode partenarial. La mobilisation et l'expertise des partenaires, dont celle de l'Espace Cyber Emploi d'Illiers-Combray, est essentielle car elle conditionne largement la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et des outils inhérents localement. Avec la montée en puissance du dispositif et face à un enjeu de l'emploi de plus en plus prégnant sur les territoires, la dynamique de partenariats entre Pôle emploi, l'Espace Cyber Emploi et le Conseil général se doit d'être renforcée.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

A l'évidence, l'Eure-et-Loir présente actuellement un handicap marqué, vis-à-vis des territoires limitrophes et comparé à des moyennes nationales, en termes de qualification des personnes en activité, d'offre de formation supérieure et d'attractivité de cette offre pour les futurs diplômés. L'offre de formation supérieure de l'Eure-et-Loir est nettement en retrait par rapport aux départements limitrophes, entraînant un départ des jeunes bacheliers, futurs cadres et managers. En grande majorité ceux-ci ne reviendront plus vers leur territoire d'origine, une fois leurs études terminées. L'enjeu est donc aujourd'hui de favoriser un meilleur ancrage territorial des sites universitaires secondaires : des sites plus réactifs, plus adaptés aux besoins de l'économie locale ; des sites spécialisés, à plus forte valeur ajoutée et plus attractifs pour le territoire et de développer l'offre de formations (continue, alternance, à la carte..) en Eure-et-Loir en lien avec les besoins du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département (propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir « PUEL ») envisage son développement dans une logique de technopôle. Le Conseil général, en partenariat avec le Conseil régional, souhaite ainsi développer un parcours de formation complet, en lien avec les filières prépondérantes en Eure et Loir (pharmacie, cosmétique, agro-ressources...) et allant jusqu'au niveau master.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de la communauté de communes, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...), de renforcer l'offre (création) en

hébergement touristique et de valoriser les sites patrimoniaux emblématiques, tout en profitant des opportunités de développement liées à la création d'un échangeur autoroutier.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Programmation :

Au titre de cette thématique :

- une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.

- une enveloppe « aménagements cyclables » dotée de 100 000 € au niveau du territoire Chartrain est constituée pour soutenir les projets de voies vertes ou sites propres, en lien notamment avec les boucles touristiques.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et de pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,
- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait parti des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012 le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département soutient les projets de R&D et d'innovation des entreprises euréliennes. Il accompagne également les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et les filières et dynamise le pôle universitaire de Chartres dans le sens d'un «Parc d'activités scientifiques et technologiques» (nouvelles formations dans le domaine des filières innovantes et des formations dans le secteur de la santé et du médico-social, accompagnement et accueil d'entreprises innovantes, avec notamment le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

Sur le volet énergie, le Département a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qu'il va mettre en œuvre dans les prochaines années pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental

et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 160 000 € pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur le territoire de la communauté de communes, marqué par une attractivité résidentielle et par une pression foncière relativement forte, il convient d'encourager une planification des politiques locales favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée à proximité des pôles d'emplois. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire de rénover le parc de logement et d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département pilote une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'événements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux d'Illiers- Combray (Maison de Tante Léonie et musée Marcel Proust) notamment et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique.

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

En profitant de la proximité avec le pôle urbain de Chartres, le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels de proximité. En matière de lecture publique, la médiathèque d'Illiers-Combray, des points lectures et des bibliothèques relais de la bibliothèque départementale sont présents. Néanmoins, des besoins sont identifiés notamment à Bailleau le Pin et le profil périurbain de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Culture - Médiathèque	Partagée	Création d'une médiathèque à Bailleau le Pin	Bailleau le Pin	400 000 €	100 000 €

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait parti des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois... Même si, étant donnée la proximité de l'agglomération chartraine et la population relativement jeune de la communauté de communes, les besoins en matière de soins sont plus faibles que dans le reste du département, ce secteur pourrait néanmoins apparaître assez peu pourvu en matière de professionnels de santé. L'enjeu est donc aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une

trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutient les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

L'Ouest du bassin chartrain est un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité, en particulier au niveau des vallées. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. Ce secteur est également particulièrement menacé sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à sa préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC).

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissement programmé (hors CDDI) sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016:

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Route	Construction d'un échangeur autoroutier et d'une déviation à Illiers-Combray	Conseil général d'Eure et Loir	18 200 000 €

Enveloppes CDDI réservées au niveau du territoire Chartrain :

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
Soutien au déploiement du Très haut débit	SMO Eure et Loir numérique	1 400 000 €
Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	privé /public	221 888 €
Réalisation d'aménagements cyclables (voie verte, site propre)	communes / CDC	100 000 €

Programmation CDDI retenue pour la communauté de communes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Requalification ancien site industriel	Illiers-Combray	200 000 €	100 000 €

		(démolition + études)			
Culture - Médiathèque	Partagée	Création d'une médiathèque à Bailleau le Pin	Bailleau le Pin	400 000 €	100 000 €
Assainissement	Locale	Réhabilitation de la station d'épuration de Bailleau le Pin	Bailleau le Pin	2 500 000 €	179 000 €
Total					379 000 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de la communauté de communes du Pays de Combray s'élève à 379 000 € pour la durée du présent contrat.

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
Réalisation d'une zone de grande capacité à Illiers Combray	à préciser	500 000 €

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est largement inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours.

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE COMBRAY

DU PAYS

Pour le Président,

Le Président,

Contrat Département de Développement Intercommunal

(CDDI) 2013 - 2016

Communauté de communes du Pays Courvillois

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté de communes du Pays Courvillois
Représentée par son Président, Monsieur Philippe SCHMIT

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la proposition de programmation globale réalisée par le comité de pilotage territorial réuni à cet effet le 16 septembre 2013 ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du 4 octobre 2013 approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes en date du approuvant le projet de contrat et autorisant son Président à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 au côté des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menées directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre

de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémedecine, téléculture...) permettent également de rendre plus accessibles les services publics, de rationaliser les déplacements des euréliens et des usagers et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Actions / projets menés par le Département :

Le Département, à l'origine du SDTAN, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser les études d'ingénierie permettant de préciser par territoire les investissements THD à réaliser en fonction des capacités financières et

des contraintes techniques notamment. La communauté de communes a été destinataire de l'étude détaillée et des réunions de concertation ont eu lieu au printemps 2013.

La communauté de communes du Pays Courvillois est en grande partie desservie par REGIES. Sur ces communes adhérentes, les investissements liés au déploiement du THD seront réalisés par celui-ci.

A titre d'information, une enveloppe de 1 400 000 € est réservée au niveau du territoire « Pays » pour le financement des infrastructures numériques. Le maître d'ouvrage de ces investissements est le SMO « Eure et Loir Numérique » et les subventions du Conseil général seront ainsi versées au SMO. Les modalités de versement de ces subventions se feront sur la base d'un échancier qui sera établi entre le Conseil général et le SMO dans le cadre d'une convention spécifique.

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Île-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Sur le secteur de la communauté de communes, une part importante d'actifs utilise les transports en commun. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires et de renforcer les pôles d'échanges (gares de Courville / Eure, Chartres, Dreux...).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 220 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France et accrocher l'Eure et Loir aux grands flux de déplacements

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 479,5 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les seniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec le fort développement démographique du territoire de la communauté de communes, celle-ci présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040

montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espaces Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. Dans ce cadre et sur le territoire de la communauté de communes de Pays Courvillois, l'extension de l'EHPAD de Courville-sur Eure de 42 lits par transfert de la capacité de l'établissement de Pontgouin est prévue sur la période 2014 / 2016. Le Département accompagnera cette opération dans le cadre du dispositif qui sera présenté à l'Assemblée départementale à l'occasion de sa séance de décembre 2013.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisées permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. En effet, le territoire de la communauté de communes présente un niveau de revenus médians égal à la moyenne départementale mais la part des ménages du secteur connus par les services sociaux du Conseil général augmente significativement.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2012, 21 150 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et près de 24 000 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit 5 à 6 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux potable des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité. Un syndicat de production mis en place en 1998 (SITIREP de la Région de Courville sur Eure), couvre la majeure partie du territoire et a permis

de résoudre les problèmes de qualité. Seule Fontaine la Guyon alimentée à partir du territoire de Chartres Métropole distribue encore une eau de qualité médiocre. Un projet de raccordement de cette commune au syndicat a été étudié mais demande à être précisé. Par ailleurs 3 communes situées à l'ouest du territoire disposent d'une eau de bonne qualité mais ne sont pas interconnectées.

- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement. 3 sites ont été reconnus et exploitent les sables du Perche pour l'alimentation du SITIREP et du SIPEP du Thymerais.
- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015.

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Ile-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Ainsi, le Département réalise actuellement les aménagements fonciers des communes de Pontgouin, Billancelles, St Arnoult des bois Landelles et Chuisnes pour un montant de 2 025 000€.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;
- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ;
- l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Par ailleurs, le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, le Département programme l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Locale	Extension de la ZA d'équilibre (phase 2)	CC Pays Courvillois		100 000 €

Pour le projet d'extension de la ZA d'équilibre du Pays Courvillois, le projet devra respecter les termes de la fiche action 10 du règlement général du CDDI.

Par ailleurs, une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir le développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par

une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

A l'évidence, l'Eure-et-Loir présente actuellement un handicap marqué, vis-à-vis des territoires limitrophes et comparé à des moyennes nationales, en termes de qualification des personnes en activité, d'offre de formation supérieure et d'attractivité de cette offre pour les futurs diplômés. L'offre de formation supérieure de l'Eure-et-Loir est nettement en retrait par rapport aux départements limitrophes, entraînant un départ des jeunes bacheliers, futurs cadres et managers. En grande majorité ceux-ci ne reviendront plus vers leur territoire d'origine, une fois leurs études terminées. L'enjeu est donc aujourd'hui de favoriser un meilleur ancrage territorial des sites universitaires secondaires : des sites plus réactifs, plus adaptés aux besoins de l'économie locale ; des sites spécialisés, à plus forte valeur ajoutée et plus attractifs pour le territoire et de développer l'offre de formations (continue, alternance, à la carte..) en Eure-et-Loir en lien avec les besoins du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département (propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir « PUEL ») envisage son développement dans une logique de technopôle. Le Conseil général, en partenariat avec le Conseil régional, souhaite ainsi développer un parcours de formation complet, en lien avec les filières prépondérantes en Eure et Loir (pharmacie, cosmétique, agro-ressources...) et allant jusqu'au niveau master.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de la communauté de communes, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...) et de renforcer l'offre (création) en hébergement touristique.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Programmation :

Au titre de cette thématique :

- une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.

- une enveloppe « aménagements cyclables » dotée de 100 000 € au niveau du territoire Chartrain est constituée pour soutenir les projets de voies vertes ou sites propres, en lien notamment avec les boucles touristiques.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,
- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait parti des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012 le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département soutient les projets de R&D et d'innovation des entreprises euréliennes. Il accompagne également les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et les filières et dynamise le pôle universitaire de Chartres dans le sens d'un «Parc d'activités scientifiques et technologiques» (nouvelles formations dans le domaine des filières innovantes et des formations dans le secteur de la santé et du médico-social, accompagnement et accueil d'entreprises innovantes, avec notamment le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

Sur le volet énergie, le Département a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qu'il va mettre en œuvre dans les prochaines années pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental

et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 260 000 € pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur le territoire de la communauté de communes, marqué par une attractivité résidentielle et par une pression foncière relativement forte, il convient d'encourager une planification des politiques locales favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée à proximité des pôles d'emplois. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire de rénover le parc de logement et d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département pilote une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'événements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Sport – équipement structurant	Partagée	Couverture de la piscine de Courville sur Eure	CC Pays Courvillois	1 500 000 €	200 000 €
Sport	Locale	Réhabilitation du stade Klein	Courville sur Eure	595 000 €	100 000 €
Sport	Locale	Création d'un tennis couvert	Courville sur Eure	515 000 €	50 000 €

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique.

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. A ce titre, la mise aux normes, la rénovation des installations techniques et la réalisation de quelques aménagements au collège Louis Pergaud de Courville sur Eure pour un coût de 1 400 000 € sont prévus sur la période 2013-2016.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

En profitant de la proximité avec le pôle urbain de Chartres, le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels de proximité. En matière de lecture publique, la médiathèque de Courville sur Eure, des points lectures et des bibliothèques relais de la bibliothèque départementale sont présents. Néanmoins, des besoins sont identifiés notamment à Courville sur Eure et à Fontaine la Guyon et le profil périurbain de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait parti des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois et le Pays Courvillois. L'enjeu est donc aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutient les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Santé	Partagée	Création d'une maison de santé à Courville sur Eure (+ liaison Fontaine la Guyon)	CC Pays Courvillois	1 500 000 €	250 000 €

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

L'Ouest du bassin chartrain est un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité, en particulier au niveau des vallées. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. Ce secteur est également particulièrement menacé sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à sa préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC).

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissements programmés (hors CDDI) sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016:

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Foncier	Aménagements fonciers des communes de Pontgouin, Billancelles, St Arnoult des bois Landelles et Chuisnes	Conseil général d'Eure et Loir	2 025 000 €
Collège	Mise aux normes, rénovation des installations techniques et réalisation de quelques aménagements au collège	Conseil général d'Eure et Loir	1 400 000 €

	Louis Pergaud de Courville sur Eure		
--	-------------------------------------	--	--

Enveloppes CDDI réservées au niveau du territoire Chartrain :

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
Soutien au déploiement du Très haut débit	SMO Eure et Loir numérique	1 400 000 €
Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	privé /public	221 888 €
Réalisation d'aménagements cyclables (voie verte, site propre)	communes / CDC	100 000 €

Programmation CDDI retenue pour la communauté de communes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Santé	Partagée	Création d'une maison de santé à Courville/Eure - Fontaine la Guyon	CC Pays Courvillois	1 500 000 €	250 000 €
Sport - équipement structurant	Partagée	Couverture Piscine de Courville/Eure	CC Pays Courvillois	1 500 000 €	200 000 €
Economie	Locale	Extension ZA d'équilibre phase 2	CC Pays Courvillois		100 000 €
Sport	Locale	Réhabilitation stade Klein Courville/Eure	Courville / Eure	595 000 €	100 000 €
Sport	Locale	Création d'un tennis couvert	Courville / Eure	515 000 €	50 000 €
Total					700 000 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de la communauté de communes du Pays Courvillois s'élève à 700 000 € pour la durée du présent contrat.

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est largement inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours. (à confirmer)

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COURVILLOIS

DU PAYS

Pour le Président,

Le Président,

**Contrat Département de Développement Intercommunal
(CDDI) 2013 - 2016**

Communauté de communes du Val de Voise

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté de communes du Val de Voise
Représentée par sa Présidente, Madame Jocelyne PETIT

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la proposition de programmation globale réalisée par le comité de pilotage territorial réuni à cet effet le 16 septembre 2013 ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du 4 octobre 2013 approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes en date du approuvant le projet de contrat et autorisant sa Présidente à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 au côté des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menées directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémédecine, téléculture...) permettent également de rendre plus accessibles les services publics, de rationaliser les déplacements des euréliens et des usagers et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Actions / projets menés par le Département :

Le Département, à l'origine du SDTAN, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser les études d'ingénierie permettant de préciser par territoire les investissements THD à réaliser en fonction des capacités financières et des contraintes techniques notamment. La communauté de communes a été destinataire de l'étude détaillée et des réunions de concertation ont eu lieu au printemps 2013.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, une enveloppe de 1 400 000 € est réservée au niveau du territoire « Pays » pour le financement des infrastructures numériques. Le maître d'ouvrage de ces investissements est le SMO « Eure et Loir Numérique » et les subventions du Conseil général seront ainsi versées au SMO. Les modalités de versement de ces subventions se feront sur la base d'un échancier qui sera établi entre le Conseil général et le SMO dans le cadre d'une convention spécifique.

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Île-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires peu denses et des populations dépourvues de moyens de transport collectif et de renforcer les pôles d'échanges (gares de Chartres, Dreux...).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 165 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 479,5 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Actions / projets menés par le Département :

Pour répondre au trafic important de poids lourds notamment sur le secteur, le Département a programmé la réalisation d'une déviation de Gallardon dont une première phase pourrait être réalisée sur la période 2013-2016 pour un montant de 6 500 000 €.

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les seniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec l'arrivée de jeunes ménages franciliens, le secteur de la communauté de communes présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040 montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur, par ailleurs démographiquement dynamique est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espaces Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisées permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau

schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. En effet, le territoire de la communauté de communes présente un niveau de revenus médians supérieur à la moyenne départementale et est marqué par une représentation des cadres et professions intermédiaires légèrement supérieure à la moyenne départementale. En lien avec ces bons niveaux de revenus, la part des ménages du secteur connus par les services sociaux du Conseil général est relativement peu importante. Le niveau limité des ménages fragilisés est également le reflet d'une pression immobilière croissante dont un des effets est de chasser les populations les moins aisées vers l'Ouest du département.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2012, 21 150 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et près de 24 000 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit 5 à 6 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux potables des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité. Sur ce territoire un syndicat de production a été mis en place en 2002, dont les travaux ont permis de sécuriser l'alimentation de ce secteur tant sur le plan qualitatif que quantitatif. La compétence de ce syndicat a été reprise par la communauté de communes lors de sa création.
- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement. Plusieurs sites ont été reconnus dont un a été mis en exploitation pour sécuriser l'alimentation du secteur.

- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015.

En complément de sa politique menée en matière d'eau potable, le Département dans le cadre de sa politique contractuelle 2013 / 2016 soutient au titre des priorités locales les projets menés par les territoires en matière d'assainissement.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment les opérations suivantes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Eau	Locale	Assainissement aérodrome (8 installations)	CC Val de Voise	-	9 600 €
Eau	Locale	Réhabilitation de la station d'épuration d'Ymeray	Ymeray	500 000 €	70 000 €

Le projet d'assainissement de l'aérodrome devra respecter les termes de la fiche action 8 du règlement général du CDDI.

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Ile-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de

développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;
- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ;
- l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a souhaité privilégier l'aménagement des ZA de grande capacité pour répondre aux besoins d'implantation des entreprises et pour accroître l'attractivité du territoire. Pour atteindre cet objectif, une chargée de mission a pour rôle de permettre une articulation entre les acteurs, d'accompagner les porteurs de projet et le service foncier, quant à lui, est mobilisé pour faciliter les acquisitions foncières liées aux zones.

Par ailleurs, le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Création d'une zone de grande capacité « franges	à préciser		100 000 €

La maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone de grande capacité « franges franciliennes » n'est pas encore déterminée. Une enveloppe globale de 400 000 € de subvention est répartie entre les 4 communautés de communes parties prenantes du projet. Cette enveloppe pourra être mobilisée pour les frais d'acquisition foncière, d'étude..., étant précisé que le projet devra respecter les termes de la fiche action 1 du règlement général du CDDI.

Par ailleurs, une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir le développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

A l'évidence, l'Eure-et-Loir présente actuellement un handicap marqué, vis-à-vis des territoires limitrophes et comparé à des moyennes nationales, en termes de qualification des personnes en activité, d'offre de formation supérieure et d'attractivité de cette offre pour les futurs diplômés. L'offre de formation supérieure de l'Eure-et-Loir est nettement en retrait par rapport aux départements limitrophes, entraînant un départ des jeunes bacheliers, futurs cadres et managers. En grande majorité ceux-ci ne reviendront plus vers leur territoire d'origine, une fois leurs études terminées. L'enjeu est donc aujourd'hui de favoriser un meilleur ancrage territorial des sites universitaires secondaires : des sites plus réactifs, plus adaptés aux besoins de l'économie locale ; des sites spécialisés, à plus forte valeur ajoutée et plus attractifs pour le territoire et de développer l'offre de formations (continue, alternance, à la carte..) en Eure-et-Loir en lien avec les besoins du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département (propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir « PUEL ») envisage son développement dans une logique de technopôle. Le Conseil général, en partenariat avec le Conseil régional, souhaite ainsi développer un parcours de formation complet, en lien avec les filières prépondérantes en Eure et Loir (pharmacie, cosmétique, agro-ressources...) et allant jusqu'au niveau master.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de la communauté de communes, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...), de renforcer l'offre (création) en hébergement touristique et de valoriser les sites patrimoniaux emblématiques.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Programmation :

Au titre de cette thématique :

- une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.
- une enveloppe « aménagements cyclables » dotée de 100 000 € au niveau du territoire Chartrain est constituée pour soutenir les projets de voies vertes ou sites propres, en lien notamment avec les boucles touristiques.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et de pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,
- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait parti des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012 le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département soutient les projets de R&D et d'innovation des entreprises euréliennes. Il accompagne également les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et les filières et dynamise le pôle universitaire de Chartres dans le sens d'un «Parc d'activités scientifiques et technologiques» (nouvelles formations dans le domaine des filières innovantes et des formations dans le secteur de la santé et du médico-social, accompagnement et accueil d'entreprises innovantes, avec notamment le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

Sur le volet énergie, le Département a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qu'il va mettre en œuvre dans les prochaines années pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 105 000 € pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et

de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur les franges franciliennes marquées par une attractivité résidentielle sur les ménages franciliens et par une pression foncière forte, conduisant à chasser les accédants les plus modestes vers l'Ouest, il convient d'encourager une planification des politiques locales favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée à proximité des pôles d'emplois. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département pilote une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'événements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique.

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

Le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels de proximité. En matière de lecture publique, des points lectures et des bibliothèques relais de la bibliothèque départementale sont présents. Néanmoins, le profil socio-économiquement plus aisé, plus qualifié et plus mobile de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait parti des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois... Même si, étant donnée la population plutôt jeune et aisée de la communauté de communes, les besoins en matière de soins sont plus faibles que dans le reste du département, ce secteur pourrait néanmoins apparaître assez peu pourvu en matière de professionnels de santé dans un contexte de développement démographique. L'enjeu est donc

aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutient les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

Les franges franciliennes sont un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité, en particulier au niveau des vallées. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. Les franges franciliennes sont également particulièrement menacées sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à leur préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC).

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissement programmé (hors CDDI) sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016:

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Route	Déviations de Gallardon (1 ^{ère} phase)	Conseil général d'Eure et Loir	6 500 000 €

Enveloppes CDDI réservées au niveau du territoire Chartrain :

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
-----------	------------------	--------------------

Soutien au déploiement du Très haut débit	SMO Eure et Loir numérique	1 400 000 €
Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	privé /public	221 888 €
Réalisation d'aménagements cyclables (voie verte, site propre)	communes / CDC	100 000 €

Programmation CDDI retenue pour la communauté de communes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Réalisation d'une zone de grande capacité "franges franciliennes"	à préciser		100 000 €
Assainissement	Locale	Réhabilitation de la station d'épuration (Ymeray)	Ymeray	500 000 €	70 000 €
Assainissement	Locale	Assainissement aéroport (8 installations)	CC Val de Voise		9 600 €
Total					179 600 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de la communauté de communes du Val de Voise s'élève à 179 600 € pour la durée du présent contrat.

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est largement inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours.

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Pour le Président,

La Présidente,

**Contrat Département de Développement Intercommunal
(CDDI) 2013 - 2016**

Communauté de communes du Val Drouette

Date de signature :

Entre le Département d'Eure-et-Loir
Représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER,

Et la Communauté de communes du Val Drouette
Représentée par sa Présidente, Madame Françoise RAMOND

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 29 juin 2012 définissant les principes généraux de la politique de contractualisation 2013 / 2016 avec les territoires et du 19 décembre 2012 précisant le dispositif opérationnel (règlement général d'intervention et fiches actions) des contrats départementaux ;
- Vu la proposition de programmation globale réalisée par le comité de pilotage territorial réuni à cet effet le 16 septembre 2013 ;
- Vu la décision de la commission permanente du Conseil général en date du 4 octobre 2013 approuvant le contenu du présent contrat à signer avec la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes en date du approuvant le projet de contrat et autorisant sa Présidente à le signer ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département s'est engagé depuis 2001 au côté des territoires à travers une logique de programmation, de contrats avec un objectif commun : l'aménagement et le développement durable du territoire. Dans le cadre des différentes générations de contrats, le Conseil général a soutenu les investissements des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communes en matière de services à la population, de logement, de développement économique, d'environnement...pour s'adapter aux besoins des populations. Le Conseil général d'Eure et Loir est ainsi le 1^{er} partenaire des communautés de communes et des communes.

Cette volonté de soutenir les investissements des territoires et d'apporter une visibilité et une garantie des interventions du Conseil général dans la durée se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une nouvelle génération de contrats. Celle-ci se veut plus ambitieuse, élargie et davantage adaptée à la diversité des territoires.

Cette contractualisation est l'outil privilégié de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques définies par le Département dans le cadre de son « projet Eurélien ». Elle prend également en compte les projets et les actions menées directement par le Département en tant que maître d'ouvrage.

Article I) La structuration des contrats

Le Conseil général a adopté lors des Assemblées départementales de décembre 2011 et de juin 2012 son « Projet Eurélien ». Ce projet redéfinit et affirme les priorités du Département autour de 28 politiques publiques. L'objectif est de répondre aux grands enjeux «de l'Eure-et-Loir à venir» et de faire de l'Eure-et-Loir d'aujourd'hui et de demain un territoire :

- * connecté
- * de solidarité
- * d'opportunités
- * de vitalité

Toutefois, le Conseil général ne saurait agir seul et ignorer la diversité des réalités de chaque territoire. Ainsi, le Département mène son action dans un esprit partenarial, tant avec les collectivités qu'avec les acteurs euréliens. Parce que les enjeux en matière d'aménagement, de logement, de dynamique de population, de développement économique divergent selon les territoires euréliens, le Conseil général propose dans le cadre

de sa nouvelle politique contractuelle 2013-2016 d'adapter au plus près du terrain le projet de territoire et d'agir en partenariat pour démultiplier les effets.

S'appuyant sur l'affirmation de ses priorités et sur une volonté d'accroître la lisibilité de ses interventions sur le territoire, les contrats avec les territoires sont les outils privilégiés d'une déclinaison locale des enjeux du projet eurélien. Pour chacun des thèmes seront présentés :

- le contexte et les enjeux
- les actions / projets menés et/ou programmés par le Département sur le territoire en tant que maître d'ouvrage
- les projets du territoire (CDC, communes, syndicat...) et les subventions programmées dans le cadre du CDDI 2013-2016.

Article II) Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une période de quatre ans : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Une opération programmée doit être engagée par la commission permanente au plus tard dans le dernier mois de l'année d'achèvement du CDDI, soit en décembre 2016.

Article III) Les priorités et les engagements retenus pour le territoire

Territoire connecté

Il s'agit d'un territoire connecté aux idées d'avenir, aux échanges, aux partenariats, aux voies de communication. Un territoire agile, fluide, mobile et qui sait travailler en réseau, à l'intérieur du département et avec ses voisins.

1) Faire de l'aménagement numérique un facteur d'attractivité et du développement des territoires euréliens

Contexte / enjeux :

Après la résorption des zones blanches d'accès à l'Internet, la montée en débit jusqu'au remplacement du fil de cuivre par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), est aujourd'hui un enjeu européen et national. Le Conseil général d'Eure-et-Loir, pour maintenir l'attractivité de ses territoires et améliorer les conditions de vie des Euréliens, a développé une stratégie ambitieuse et partagée afin de placer le numérique au cœur de sa politique de développement. C'est ainsi que le Conseil général d'Eure-et-Loir a été parmi les 10 premiers départements français à adopter en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin d'accélérer le déploiement des infrastructures de communication électroniques à très haut débit, en se donnant comme objectif le déploiement d'un réseau d'initiative publique (RIP) et une coordination de l'ensemble des acteurs publics au sein d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

L'engagement de ces différentes collectivités (Département, région, EPCI, communes isolées) a conduit à la signature par Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir le 12 octobre 2012, de l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». Le SMO, via une mobilisation optimale des financements publics : Etat, Europe, Région, Département et EPCI, doit réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les investissements permettant à 100% des Euréliens, à horizon 2025, d'obtenir une montée en débit conséquente, avec un déploiement volontariste de la fibre à l'abonné pour 78% des foyers.

Parallèlement au déploiement du THD, les usages (visio-guichet, télémédecine, télécentre...) permettent également de rendre plus accessibles les services publics, de rationaliser les déplacements des euréliens et des usagers et d'accroître la compétitivité du territoire en matière de tourisme, de santé, d'économie, de transport...

Actions / projets menés par le Département :

Le Département, à l'origine du SDTAN, a mandaté un bureau d'étude pour réaliser les études d'ingénierie permettant de préciser par territoire les investissements THD à réaliser en fonction des capacités financières et

des contraintes techniques notamment. La communauté de communes a été destinataire de l'étude détaillée et des réunions de concertation ont eu lieu au printemps 2013.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, une enveloppe de 1 400 000 € est réservée au niveau du territoire « Pays » pour le financement des infrastructures numériques. Le maître d'ouvrage de ces investissements est le SMO « Eure et Loir Numérique » et les subventions du Conseil général seront ainsi versées au SMO. Les modalités de versement de ces subventions se feront sur la base d'un échéancier qui sera établi entre le Conseil général et le SMO dans le cadre d'une convention spécifique.

2) Faciliter les mobilités internes du territoire en développant l'intermodalité

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par des besoins importants en matière de mobilité liés à la polarisation qu'entretient l'Ile-de-France avec la partie Nord-est du territoire et la polarisation exercée par les agglomérations de Chartres, Dreux et Orléans. Il en résulte un élargissement des bassins de vie et un allongement des distances domicile-travail. Sur le secteur de la communauté de communes, une part importante d'actifs (environ 30%) utilise les transports en commun. Il s'avère ainsi nécessaire de répondre aux besoins croissants de mobilité des territoires et de renforcer les pôles d'échanges (gares d'Epernon, de Chartres, Dreux...).

Actions / projets menés par le Département :

Depuis 30 ans, le Conseil général d'Eure-et-Loir a mis en place et développé le réseau de transports interurbains Transbeauce, ainsi qu'un maillage de circuits scolaires en collaboration avec plus de 100 organisateurs de proximité, afin de répondre aux besoins de déplacement des Euréliens. Chaque année, sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil général mobilise une somme de l'ordre de 14 000 € pour le transport des élèves (soutien aux organisateurs de proximité). De plus, le Département a constamment adapté son réseau pour anticiper les évolutions des territoires et des habitants en mettant en œuvre une politique volontariste dans les domaines de la qualité, de l'information, de la tarification, de la communication...

Pour répondre au besoin de mobilité des territoires, le Département a développé dans le cadre de son Plan de déplacement, le conseil en mobilité auprès des entreprises et des administrations euréliennes et met en place des aires de covoiturage et un site internet dédié.

3) Structurer et entretenir le 1^{er} réseau routier départemental de France

Contexte / enjeux :

Depuis le transfert en 2006 des routes nationales d'intérêt local, l'Eure-et-Loir possède le réseau routier départemental le plus long de France avec 7 479,5 kilomètres, représentant une valeur patrimoniale de plusieurs centaines de millions d'euros.

Actions / projets menés par le Département :

Pour répondre au trafic important de poids lourds notamment sur le secteur, le Département a réalisé la déviation de Gas pour un coût de 6 000 000 € dont 2 760 000 € en 2013. La mise en service de cette déviation devrait intervenir début novembre 2013. Le Département envisage également la réalisation d'une déviation de Hanches et a programmé le financement des études sur la période 2013-2016 pour un coût de 400 000 €.

Territoire de solidarité

Un territoire de solidarité entre les hommes et de solidarité entre les territoires. Territoire équilibré qui s'attache à ne laisser personne sur le bord de la route, qui développe une politique active d'innovation sociale respectueuse des talents de chacun, une politique locale d'équité territoriale.

1) Accompagner les seniors dans leurs parcours de vie

Contexte / enjeux :

En lien avec l'arrivée de jeunes ménages franciliens, le secteur de la communauté de communes présente une population plutôt jeune. Comme l'ensemble du territoire départemental, ce secteur est néanmoins concerné par une tendance au vieillissement de la population. Les projections de population pour 2040 montrent la poursuite et l'accélération d'un mouvement de fond qui conjuguent l'accroissement du nombre de personnes âgées et une diminution du nombre de jeunes. Le secteur, par ailleurs démographiquement dynamique est donc davantage concerné par une augmentation du nombre de personnes âgées que par l'augmentation de leur poids parmi la population.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce contexte, le Département intervient au titre du schéma départemental en faveur des personnes âgées :

- d'une part en informant et en sensibilisant via l'ouverture d'un Espaces Seniors info-services sur le Bassin Chartrain ;
- d'autre part, en accompagnant l'adaptation et la modernisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Les missions d'un Espace Seniors Info-services :

- une structure de proximité d'accueil, d'information, d'évaluation et d'accompagnement individualisées permettant également d'orienter la personne vers le bon service ;
- un acteur du travail en réseau ;
- une fonction de coordination entre les professionnels pour assurer une prise en charge globale de la personne ;
- un animateur du territoire : il met en place, avec ses partenaires, des actions et ateliers en faveur des seniors et des aidants ;
- un observatoire de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.

Par ailleurs, le Département soutient la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées (via l'appel à projets « les Euréliales »), logements intermédiaires qui constituent une nouvelle offre entre le maintien au domicile familial et la structure d'hébergement type EHPAD.

2) Faciliter le quotidien des euréliens en situation de handicap

Contexte / enjeux :

Le Département compte près de 4 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ce qui représente une proportion plutôt faible du nombre d'allocataires (14.1 pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) par rapport à la moyenne nationale (16.3/1 000). Parallèlement, le vieillissement de la population concerne également les personnes handicapées (32% des bénéficiaires de l'AAH ont plus de 50 ans), ce qui nécessite l'adaptation de l'offre de prise en charge (tout en veillant à la maîtrise, voire la réduction, des coûts de prise en charge pour les personnes concernées).

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général aide financièrement plus de 4 800 personnes handicapées dans la prise en charge de leurs frais d'hébergement et de handicap. La dépense engagée à ce titre représente en 2012, près de 40.200.000 € pour l'aide à l'hébergement et plus de 7.250.000 € pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée à domicile ou en établissement. A ces évolutions, il convient d'ajouter celles sur l'environnement et en particulier celles relatives à l'accessibilité. Cette question est intégrée tant dans la politique des déplacements que dans celle du logement.

3) Assurer la prévention et la protection des enfants et des familles dans les domaines sanitaires et sociaux

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir se caractérise par une fécondité élevée et une proportion de jeunes âgées de 0 à 19 ans parmi les plus fortes dans les départements de tailles moyennes et comparables. Le contexte économique et social du département est plutôt favorable comparativement aux autres départements. Pourtant, l'Eure-et-Loir est atypique en termes de volume financier dédié à la protection de l'enfance. Ainsi, l'Eure-et-Loir est le quatrième département de France en termes de dépenses liées au placement par habitant (104 €, tandis que la moyenne

pour la France est de 75 €). D'autre part, la démographie très faible des professions de santé ne s'accorde pas avec la fécondité élevée de la population.

Par ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la vulnérabilité des familles face aux phénomènes de précarisation laissent transparaître un accroissement des difficultés sociales.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de ses compétences sociales obligatoires, le Conseil général met en œuvre des actions de prévention et de protection à destination des mineurs, des parents et des futurs parents. Avec le nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2013-2017), le Département est doté d'orientations politiques claires et d'outils de mise en œuvre adéquats.

4) Soutenir les euréliens fragilisés

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. L'Eure-et-Loir présente en effet des niveaux de vie et de revenus plus importants et un taux de pauvreté moindre. Trois facteurs principaux concourent particulièrement à cette situation : un fort taux d'activité, un taux élevé de salariat dans l'emploi et un niveau de chômage bas. La crise économique vient, par contre, détériorer la situation des populations les plus fragilisées du département. Derrière cette situation d'ensemble qui reste favorable, des disparités territoriales apparaissent marquées. En effet, le territoire de la communauté de communes présente un niveau de revenus médians supérieur à la moyenne départementale et est marqué par une représentation des cadres et professions intermédiaires légèrement supérieure à la moyenne départementale. En lien avec ces bons niveaux de revenus, la part des ménages du secteur connus par les services sociaux du Conseil général est relativement peu importante. Le niveau limité des ménages fragilisés est également le reflet d'une pression immobilière croissante dont un des effets est de chasser les populations les moins aisées vers l'Ouest du département.

Actions / projets menés par le Département :

Le Conseil général intervient auprès des personnes fragilisées à plusieurs titres :

- dans le cadre de la prise en charge susceptible de leur être apportée par les travailleurs sociaux du service départemental d'action sociale (mission de prévention générale et protection des populations) ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques dont la gestion a été confiée au Département : Revenu de Solidarité Active (RSA), Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ), Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;
- dans le cadre d'accompagnements spécifiques menés par les travailleurs sociaux du département du fait de textes législatifs (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé- MASP) ou de conventions locales (Accompagnement Social Spécifique lié au Logement-ASSL).

Par ailleurs, une animation territoriale se mettra en place en 2013, avec l'organisation de réunions locales, à destination des élus, et ce, afin d'améliorer les modalités d'intervention collective des travailleurs sociaux sur le terrain.

5) Garantir la fourniture d'une eau potable de qualité aux euréliens / Politique de l'eau

Contexte / enjeux :

La desserte en eau de la population de l'Eure-et-Loir est en quasi-totalité assurée depuis la fin des années 70 à partir des nappes d'eau souterraines. La disponibilité de cette ressource abondante sur le territoire, a ainsi permis à chaque commune de s'équiper d'un ou plusieurs puits alimentant généralement un réservoir et un réseau de canalisations. La baisse importante du niveau des nappes au début des années 90 a fait prendre conscience de la vétusté de certains forages. Parallèlement, la qualité de la ressource en eau n'a cessé de se dégrader. En effet, la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides touche plus des 2/3 tiers de la surface du département et principalement la nappe de Beauce et celle de la Craie.

En 2012, 21 150 habitants sont encore desservis en eau non potable vis-à-vis des nitrates (près de 55 000 en 2004) et près de 24 000 vis-à-vis des pesticides (83 900 en 2004), soit 5 à 6 % de la population principalement située dans la partie sud-est de l'Eure-et-Loir.

Actions / projets menés par le Département :

Pour améliorer cette situation, le Département :

- soutien les travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux potable des communes délivrant de l'eau de mauvaise qualité à des ressources de bonne qualité. La majorité des communes sont ici alimentées par le SIVOM de L'HADREP qui distribue une eau de bonne qualité (après traitement des pesticides). Une sécurisation avec la région de Maintenon a été étudiée dont le coût a été estimé à 6 M€. Ce projet n'est pas encore à l'ordre du jour.
- recherche de nouvelles ressources mieux protégées naturellement. Plusieurs sites ont été reconnus dont un s'est avéré exploitable. Il a été mis service par le SIVOM.
- accompagne les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection des captages maintenus.
- accompagne la profession agricole dans sa démarche auprès des agriculteurs pour l'amélioration des pratiques.
- accompagne les communes dans leur démarche vers le zéro phyto.

Les aides du Département en matière d'interconnexion des réseaux d'eau potable s'inscrivent depuis 2013 dans le cadre d'une programmation spécifique pluriannuelle prévue sur la période 2013 / 2015.

6) Faciliter le développement économique et urbain en optimisant l'usage du foncier

Contexte / enjeux :

Les 3/4 du territoire eurélien sont occupés par l'agriculture, en majorité par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). L'Eure-et-Loir est le premier département céréalier de France avec une forte productivité des exploitations. Toutefois, la pression de l'Île-de-France, la nécessaire adaptation des infrastructures de transport et le développement d'une offre d'accueil d'entreprises, pourraient entraîner une consommation accrue de foncier dans la prochaine décennie, d'autant plus que le département est confronté à un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain qui va bien au-delà des franges franciliennes.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a mis en place une politique foncière volontariste prenant en compte les besoins de développement économique notamment, tout en maintenant une agriculture performante. Le service foncier est notamment mobilisé pour conseiller les collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme.

Territoire d'opportunités

Un territoire d'opportunités à saisir et d'opportunités à créer. Un territoire capable de compter sur ses propres ressources, capable de leur donner une réputation mondiale. Un territoire capable, ici, d'offrir à chacun un véritable parcours de formation, d'emploi, de vie. Un territoire offrant des emplois locaux à des formations locales. Un modèle économique et social alliant enracinement et ouverture.

1) Optimiser les cofinancements des projets d'intérêt départemental

Contexte / enjeux :

Si aujourd'hui, le département est déjà bénéficiaire des différents dispositifs de cofinancement existants (européens, nationaux, régionaux...), l'enjeu dans un contexte de réduction des marges budgétaires, est de développer une véritable stratégie de cofinancement des projets ayant un impact structurant sur les territoires. Ainsi, dans le cadre de la préparation de la future programmation et la définition des nouveaux règlements d'intervention relatifs à la déclinaison régionale de la politique européenne (Fonds structurels européens) et au contrat de projets pour la période 2014/2020, le Conseil général fait valoir les enjeux propres au territoire départemental ou plus spécifiques à certains territoires.

Actions / projets menés par le Département :

La mission « contrat territoriaux Europe » du Conseil général peut intervenir en appui des CDC, communes, Pays pour la recherche de financements européens, nationaux pour les projets programmés dans le cadre des contrats principalement et est présente dans les différentes instances régionales de programmation (CPER, Fonds européens).

2) Renforcer l'attractivité économique et l'emploi en s'appuyant sur les dynamiques locales des bassins d'emplois

Contexte / enjeux :

Dans un contexte de mondialisation accrue, l'industrie, qui continue à constituer un point fort et une spécificité de notre territoire, est confrontée à de nombreux bouleversements (restructurations, désindustrialisation, délocalisations) précipités par la crise économique, notamment en ce qui concerne les activités traditionnelles. Les fleurons industriels que sont la parfumerie et la pharmacie, malgré une dynamique plus favorable, ne parviennent pas à contenir cette détérioration alors que le développement du secteur tertiaire ne voit pas encore clairement émerger de moteurs significatifs. Caractérisé également par un fort tissu de PME - TPE, l'Eure-et-Loir est confronté à une forte problématique de création et de reprise d'entreprises, de nombreux chefs d'entreprise étant amenés dans les années qui viennent à cesser leur activité professionnelle. Le renouvellement du tissu économique local, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, constitue un enjeu clé.

Il apparaît donc nécessaire que l'Eure-et-Loir s'affranchisse des freins qui limitent ses capacités d'adaptation afin de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement basé sur les ressources propres des territoires pour développer la compétitivité de leur économie et renforcer leur attractivité. Cela passe notamment par :

- l'aménagement d'un ensemble de zones d'activités de grande capacité à même d'accueillir des projets d'entreprises d'envergure, irriguant des territoires de projet et de solidarité larges et profitant de la proximité d'axes de communication majeurs ;
- la requalification et l'extension des zones d'activités d'équilibre ;
- le développement d'une offre immobilière adaptée aux entreprises à tous les stades de leur développement (parcours résidentiel) répartie équitablement sur l'ensemble des bassins d'emploi du département ;
- le maintien et le développement des commerces, de l'artisanat et des activités de services à la personne sur l'ensemble du territoire avec une attention toute particulière en milieu rural ;
- l'accompagnement du développement des entreprises euréliennes (aides) et la dynamisation de l'accueil d'entreprise (CODEL).

Actions / projets menés par le Département :

Le Département a souhaité privilégier l'aménagement des ZA de grande capacité pour répondre aux besoins d'implantation des entreprises et pour accroître l'attractivité du territoire. Pour atteindre cet objectif, une chargée de mission a pour rôle de permettre une articulation entre les acteurs, d'accompagner les porteurs de projet et le service foncier, quant à lui, est mobilisé pour faciliter les acquisitions foncières liées aux zones.

Par ailleurs, le Département mobilise ses partenaires du monde économique sur les problématiques propres aux territoires. Le Conseil général souhaite que ses satellites territorialisent davantage leurs actions.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Economie	Départementale	Création d'une zone de grande capacité « franges franciliennes »	à préciser		100 000 €

La maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone de grande capacité « franges franciliennes » n'est pas encore déterminée. Une enveloppe globale de 400 000 € de subvention est répartie entre les 4 communautés de communes parties prenantes du projet. Cette enveloppe pourra être mobilisée pour les frais d'acquisition foncière, d'étude..., étant précisé que le projet devra respecter les termes de la fiche action 1 du règlement général du CDDI.

Par ailleurs, une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir le

développement et le renouvellement du tissu économique commercial et artisanal. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles aux fiches actions 3 et 4 du règlement général du CDDI.

3) Favoriser l'insertion professionnelle des Euréliens en stimulant le marché de l'emploi

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est marqué par des difficultés socio-économiques plutôt moins importantes que celles rencontrées aux niveaux régional ou national. Néanmoins, ce constat doit être atténué par la crise économique de la fin de l'année 2008 qui a affecté profondément la situation de l'emploi sur un département caractérisé par une forte empreinte industrielle. Le taux de chômage départemental atteint ainsi 9.5% fin 2012 (contre 8.7% fin 2011). On dénombre aujourd'hui plus de 9 580 bénéficiaires du RSA. Parmi ces publics, environ 2/3 ont une orientation professionnelle ou socioprofessionnelle.

Paradoxalement et parallèlement aux difficultés d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, on observe des difficultés de recrutement par les entreprises et ce pour des profils très variés, très ou peu qualifiés.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département participe au financement d'entreprises ou ateliers d'insertion. L'action du Conseil général via son service économique (en lien avec son service insertion) s'attache à favoriser le retour à l'emploi en s'engageant en faveur d'une politique d'insertion innovante résolument tournée vers l'économie.

Le contexte de crise économique et de montée du chômage nécessite un effort accru en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et des entreprises dans leurs recrutements. C'est l'objet du renforcement de la démarche Boostemploi mise en place par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Le dispositif Boostemploi s'articule autour de deux outils principaux :

- **Les Espaces Cyber Emploi (ECE)**

Le Conseil général d'Eure-et-Loir s'est engagé à faciliter les démarches de recherches d'emploi en proposant, sur les territoires, un accompagnement spécifique et un suivi personnalisé ouvert à tous les demandeurs d'emploi via les ECE présents sur l'ensemble du territoire eurélien.

- **Les événements Boostemploi**, terme générique utilisé pour désigner :

- **Les forums Boostemploi**, mis en place dès 2009, ont un rôle de facilitateur dans la recherche d'emploi en permettant des rencontres (forums de l'emploi) entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent. Les demandeurs d'emploi peuvent aller à la rencontre d'entreprises et avoir un contact direct sans essuyer de refus préalable à un entretien classique suite à l'envoi de CV et lettres de motivation.

Ces forums peuvent être locaux, sous maîtrise d'ouvrage du ou des ECE, ou thématiques, organisés par le Conseil général.

- **« les ateliers Boostemploi »**, parallèlement à l'organisation des forums, dans un souci d'adaptation aux demandes des entreprises, aux besoins des demandeurs d'emploi et de manière générale aux problématiques locales de l'emploi, le dispositif Boostemploi diversifie son offre en lançant des événements territoriaux plus ciblés (par public, par métiers, ...) : « les ateliers Boostemploi ». La dimension territoriale étant au cœur de ces opérations, l'ECE sera pleinement impliqué (maître d'ouvrage). **Il s'agit d'événements plus souples que les forums qui s'adaptent** aux spécificités des publics, des entreprises, des métiers et/ou des territoires

Le Conseil général coordonne, anime et accompagne, avec une équipe dédiée, les activités du dispositif Boostemploi et met à disposition des outils. L'ensemble du dispositif fonctionne sur le mode partenarial. La mobilisation et l'expertise des partenaires, dont celle de l'Espace Cyber Emploi d'Epernon, est essentielle car elle conditionne largement la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et des outils inhérents localement. Avec la montée en puissance du dispositif et face à un enjeu de l'emploi de plus en plus prégnant sur les territoires, la dynamique de partenariats entre Pôle emploi, l'Espace Cyber Emploi et le Conseil général se doit d'être renforcée.

Par ailleurs, le Département développe et diversifie le recours aux clauses de promotion de l'emploi dans ses marchés publics et ceux des principaux partenaires.

4) Faciliter l'ancrage des jeunes euréliens par l'orientation professionnelle et l'accès aux formations supérieures

Contexte / enjeux :

A l'évidence, l'Eure-et-Loir présente actuellement un handicap marqué, vis-à-vis des territoires limitrophes et comparé à des moyennes nationales, en termes de qualification des personnes en activité, d'offre de formation supérieure et d'attractivité de cette offre pour les futurs diplômés. L'offre de formation supérieure de l'Eure-et-Loir est nettement en retrait par rapport aux départements limitrophes, entraînant un départ des jeunes bacheliers, futurs cadres et managers. En grande majorité ceux-ci ne reviendront plus vers leur territoire d'origine, une fois leurs études terminées. L'enjeu est donc aujourd'hui de favoriser un meilleur ancrage territorial des sites universitaires secondaires : des sites plus réactifs, plus adaptés aux besoins de l'économie locale ; des sites spécialisés, à plus forte valeur ajoutée et plus attractifs pour le territoire et de développer l'offre de formations (continue, alternance, à la carte..) en Eure-et-Loir en lien avec les besoins du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département (propriétaire du Pôle universitaire d'Eure et Loir « PUEL ») envisage son développement dans une logique de technopôle. Le Conseil général, en partenariat avec le Conseil régional, souhaite ainsi développer un parcours de formation complet, en lien avec les filières prépondérantes en Eure et Loir (pharmacie, cosmétique, agro-ressources...) et allant jusqu'au niveau master.

5) Faire du tourisme un atout de développement eurélien

Contexte / enjeux :

Situé à moins d'1h30 de Paris, l'Eure-et-Loir dispose d'un réservoir de clientèle considérable, captant 12,5% des séjours des franciliens effectués dans les départements limitrophes de l'Île de France. Cette proximité génère plus de 2 millions de visiteurs, majoritairement, des excursionnistes et plus de 3,6 millions de nuitées totales marchandes et non marchandes par an. Le département s'est fixé pour objectif d'atteindre 1 million de nuitées marchandes à l'horizon 2015, ayant déjà réalisé plus de 900 000 nuitées marchandes en 2011, soit une progression de + 6% en trois ans.

L'objectif est donc de renforcer l'attractivité touristique de l'Eure-et-Loir, notamment pour mieux capter la clientèle de proximité et en accompagnant les territoires dans leur développement touristique. La cathédrale de Chartres, le Perche, la vallée royale de l'Eure et la vallée du Loir sont des atouts importants pour le tourisme de proximité, culturel, rural, mais aussi pour le développement de l'activité séminaires et réceptions privées.

Plus précisément, sur le territoire de la communauté de communes, il apparaît nécessaire de développer les loisirs nature en lien avec la vallée de l'Eure (randonnée, vélo, VTT, pêche...), de renforcer l'offre (création) en hébergement touristique et de valoriser les sites patrimoniaux emblématiques.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le cadre de la mission de valorisation des sites patrimoniaux départementaux, le Conseil général a la volonté de mettre en valeur ses sites patrimoniaux, de faciliter l'accessibilité à tous pour accroître la notoriété de l'Eure-et-Loir. Ces actions de valorisation répondent aux enjeux départementaux tels que la conservation du patrimoine, la diffusion culturelle, le tourisme et les retombées économiques inhérentes à la fréquentation des sites du département. Elles participent non seulement à enrichir l'offre touristique et contribuent à l'animation du territoire et plus largement au rayonnement du département au niveau national.

Programmation :

Au titre de cette thématique :

- une enveloppe « commerce / artisanat / services / hébergements touristiques » est dotée de 221 888 € au niveau du territoire Chartrain. Cette enveloppe est notamment constituée pour soutenir les meublés de tourisme, les hôtels, et l'hôtellerie de plein air. Cette enveloppe est réservée aux projets éligibles à la fiche action 5 du règlement général du CDDI.

- une enveloppe « aménagements cyclables » dotée de 100 000 € au niveau du territoire Chartrain est constituée pour soutenir les projets de voies vertes ou sites propres, en lien notamment avec les boucles touristiques.

6) Faire de l'innovation le moteur de l'attractivité et de la compétitivité économique de l'Eure et Loir

Contexte / enjeux :

La dynamique des filières, favorisant les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs à forte valeur ajoutée, constitue un levier important pour l'innovation et la compétitivité. L'Eure-et-Loir a été précurseur en la matière dès 1994 dans le secteur de la cosmétique, avec la Cosmetic Valley.

Il s'agit aujourd'hui de profiter de cette expérience pour :

- ancrer et pérenniser sur le territoire, par l'innovation et la recherche et développement, les activités des entreprises,
- renforcer les filières existantes et faire émerger de nouvelles activités en lien avec les atouts propres à l'Eure-et-Loir comme les énergies positives ou la valorisation de la biomasse.

L'Eure-et-Loir fait parti des départements leaders en termes de développement des énergies renouvelables. La production d'agro-carburants y est importante, le développement des éoliennes également, et depuis mi-2012 le parc photovoltaïque de Crucey d'une puissance de 60 MWc positionne résolument le territoire comme territoire des énergies positives.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département soutient les projets de R&D et d'innovation des entreprises euréliennes. Il accompagne également les pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et les filières et dynamise le pôle universitaire de Chartres dans le sens d'un «Parc d'activités scientifiques et technologiques» (nouvelles formations dans le domaine des filières innovantes et des formations dans le secteur de la santé et du médico-social, accompagnement et accueil d'entreprises innovantes, avec notamment le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

Sur le volet énergie, le Département a adopté en décembre 2012, un Plan climat énergie qu'il va mettre en œuvre dans les prochaines années pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, lutter et s'adapter au changement climatique.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets, le Département accompagne les partenaires sur leur territoire (EPCI, bailleurs sociaux, collèges, ...) pour mettre en œuvre des actions de réduction et de valorisation des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, ...).

Concernant l'agriculture, à travers ses partenariats notamment avec la chambre d'agriculture, le Département favorise l'expérimentation et l'innovation pour une agriculture plus efficace d'un point de vue environnemental et économique (expérimentation en agriculture intégrée, développement des circuits courts, valorisation des agromatériaux et bioproduits).

7) Aménager et développer l'Eure et Loir en stimulant l'investissement public local : renforcer le maillage des pôles de vies locaux

Contexte / enjeux :

Les mutations que rencontrent aujourd'hui le territoire eurélien appellent une intervention importante et coordonnée des acteurs publics à leurs différents niveaux. Les dynamiques démographiques nécessitent des interventions sur le cadre de vie pour, à la fois, rendre attractif les territoires tout en s'assurant que l'arrivée de nouvelles populations n'induit pas une dégradation des conditions de vie. Les territoires se retrouvent ainsi dans l'obligation de renforcer leurs équipements et leurs services publics, d'étendre les infrastructures et les réseaux...

Le Conseil général entend jouer pleinement son rôle de 1er partenaire des territoires pour les accompagner dans la réalisation de ces projets susceptibles de renforcer le maillage des pôles de vie locaux et favoriser le développement des services et équipements de proximité sur l'ensemble du territoire.

Actions / projets menés par le Département :

De manière complémentaire à la politique de contractualisation avec les EPCI, le Conseil général développe des aides spécifiques aux communes (Fonds d'aides aux communes – FDAIC, aides en matière d'eau, d'espaces naturels sensibles, de déchets et de monuments historiques), étant précisé que le dispositif FDAIC s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement des communes, avec pour objectif de veiller à une solidarité entre territoires et à une solidarité entre citoyens et usagers. Ainsi, dans le cadre du FDAIC, au titre de l'enveloppe cantonale, le Conseil général mobilise annuellement une somme de l'ordre de 228 000 € pour accompagner les projets des communes et EPCI, s'inscrivant dans le cadre du règlement de ce fonds.

Territoire de vitalité

Un territoire de vitalité à l'identité forte et partagée, qui sait compter sur les énergies locales et sur leur capacité à se fédérer pour à la fois maintenir vivants les liens du vivre ensemble et partir à la conquête de nouveaux horizons dans une société mondialisée.

1) Faire de notre politique du logement l'un des leviers des solidarités entre les hommes et les territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir est un département confronté à des disparités territoriales fortes en matière d'offre et de demande en logement. L'enjeu est donc de veiller à un aménagement équilibré du territoire départemental et de contrer les tendances à la concentration des jeunes ménages actifs dans les pôles urbains et les franges franciliennes et le vieillissement des zones rurales. Sur les franges franciliennes marquées par une attractivité résidentielle sur les ménages franciliens et par une pression foncière forte, conduisant à chasser les accédants les plus modestes vers l'Ouest, il convient d'encourager une planification des politiques locales favorisant le développement d'une offre de logements diversifiée à proximité des pôles d'emplois. Par ailleurs, il s'avère également nécessaire d'anticiper le vieillissement des ménages en adaptant les logements et en développant les services spécifiques.

Actions / projets menés par le Département :

Le Département pilote une politique de l'habitat et de l'urbanisme durable, et impulse une dynamique en développant la logique des appels à projets. Le premier thème soutenu par le Département est la production de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées et à leur perte d'autonomie : « Les Euréliales ». D'autres thèmes pourront faire l'objet d'appel à projets en lien notamment avec la promotion d'un urbanisme durable.

2) Dynamiser et accompagner la vie associative et le sport dans le département

Contexte / enjeux :

Comptant 5500 à 6 000 associations actives mobilisant plus de 50 000 bénévoles, réguliers ou occasionnels, le secteur associatif eurélien, par les initiatives qu'il fédère et les activités qu'il propose, est une composante essentielle de la vie sociale locale et un facteur d'aménagement de nos territoires. Dans cet univers associatif, le sport eurélien tient une place singulière. Avec près de 1 200 associations locales et 60 disciplines pratiquées, le maillage sportif du territoire, tant en termes de pratiques que d'infrastructures, est réel. Pour autant, l'Eure-et-Loir a longtemps souffert d'une absence d'ambassadeurs chez les sportifs de haut niveau et dans les championnats nationaux d'élite. Quelques résultats remarquables (handball, tennis de table, athlétisme) permettent de constater que cette situation est en cours d'évolution.

En termes d'équipements l'enjeu est donc de disposer d'équipements sportifs structurants permettant le développement des pratiques et l'organisation régulière d'événements sportifs majeurs et de permettre aux clubs sportifs d'Eure-et-Loir d'évoluer dans des équipements sportifs fonctionnels et rénovés.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Sport – équipement structurant	Partagée	Requalification de la piscine d'Epéron	CC Val Drouette	-	150 000 €

3) Poursuivre et donner une visibilité à une politique d'irrigation culturelle des territoires

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir en affichant le slogan «toutes les cultures partout et pour tous» affirme une volonté forte d'inventer des dispositifs, de proposer des programmations, de construire des modes de partenariat et des soutiens qui aident à faire circuler les œuvres et les artistes sur tout le territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Ainsi, le Département, au travers notamment d'une programmation plurielle et éclatée : Scènes Euréliennes, Cornegidouille, Journées Lyriques, Moissons d'Ici, Légendaire... dit non seulement son souhait de proximité avec tous les habitants du territoire, y compris ceux des petites communes rurales, mais sa volonté aussi de favoriser, quand cela est possible, l'ouverture des lieux du patrimoine, que le Département a largement participé à conserver, à sauver ou à réhabiliter. Le Département apporte aussi son soutien, son ingénierie aux projets culturels et muséaux et aux écoles de musique et aux collèges en matière d'enseignement artistique.

4) Conforter et développer une politique éducative départementale

Contexte / enjeux :

Les étapes de l'acte II de la décentralisation ont confié aux Départements des compétences accrues sur les questions de l'éducation. Aux compétences anciennes liées aux investissements, au fonctionnement et à l'équipement en matériels des collèges, s'ajoutent désormais pour le Conseil général la responsabilité de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien général et technique mais aussi la responsabilité de la définition de la carte scolaire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans le domaine du patrimoine, le Conseil général s'est ainsi engagé à réaliser des opérations de construction, de rénovation et de modernisation des collèges dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. A ce titre, la réhabilitation partielle du collège d'Epéron pour un coût de 2 400 000 € est prévue sur la période 2013-2016.

Le Département s'est également mobilisé pour promouvoir les usages des technologies de la communication au sein des collèges publics et privés : développement de la communication entre les équipes de direction des collèges et les services du département, informatisation des collèges. Ainsi, chaque collège bénéficie d'une dotation en matériels régulièrement renouvelés, d'une mise en réseau (câblage) de l'ensemble des salles de l'établissement, d'une maintenance continue de ces équipements et d'un accès gratuit à différents services numériques (cahier de textes, bulletins scolaires, présence des élèves). Chaque année, ce sont en moyenne un peu plus de 30 000 € par établissement investis au bénéfice des jeunes collégiens.

Enfin, un plan pour la réussite scolaire comprenant notamment la mise en place d'ateliers périscolaires d'accompagnement à la scolarité et l'organisation de projets fondés sur une démarche d'éducation artistique, scientifique ou sportive dans le temps scolaire est également proposée aux différents collèges du département.

5) Favoriser et assurer l'éveil et l'éducation des publics aux arts, à l'histoire, aux sciences, à la culture...et à la citoyenneté

Contexte / enjeux :

Le territoire de la communauté de communes bénéficie d'une bonne couverture en équipements culturels de proximité. En matière de lecture publique, la médiathèque d'Epéron, des points lectures et des bibliothèques relais de la bibliothèque départementale sont présents. Néanmoins, des besoins sont identifiés notamment à

Epernon et le profil socio-économiquement plus aisé, plus qualifié et plus mobile de la population de ce secteur appelle probablement de nouvelles attentes en matière d'offre culturelle.

Par ailleurs, dans notre département, marqué par des flux migratoires importants et jusqu'à peu encore en retard (statistiquement) en terme de réussite scolaire ou de niveau moyen d'études, il y a nécessité à construire une proposition culturelle qui aide à combler des déficits autant que des envies et qui aide du coup à donner vie et attractivité au territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Pour cela, le Département a notamment informatisé le réseau des bibliothèques et a mobilisé une équipe de médiateurs sur les territoires permettant la desserte plus régulière des bibliothèques, une politique d'acquisition équilibrée, des actions auprès de publics spécifiques et une stratégie d'animation renforcée.

Via le service des archives départementales, le Conseil général poursuit le travail sur les fonds (collecte, classement, catalogage, numérisation...), développe la capacité de médiation (animations scolaires, éditions, expositions...), propose des actions en direction des chercheurs et des étudiants (bourses de recherches...) et ouvre ainsi l'établissement à un plus large public.

Enfin, deux dispositifs « Musique à l'école » et « Danse à l'école, au collège et au lycée » sont proposés aux différents publics scolaires du département. Séances d'initiations, ateliers, rencontres avec des artistes, découverte de lieux, autant d'outils pour permettre aux enseignants de proposer des projets dynamiques qui rassemblent, qui favorisent l'échange, l'interconnaissance, qui éveillent, qui réveillent. Chaque année, ce sont plus de 140 projets répartis sur plus de 100 communes du département qui relèvent de cette initiative du Département.

Programmation :

Au titre de cet enjeu, la communauté de communes et le Département programment l'opération suivante :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention programmée
Culture - Médiathèque	Partagée	Création d'une médiathèque à Epernon	CC Val Drouette	1 700 000 €	150 000 €

6) Améliorer notre cadre de vie en modernisant les services à la population

Contexte / enjeux :

L'Eure-et-Loir fait parti des départements les plus fragiles en termes d'offre médicale (nombre, âge et type de praticiens médicaux). L'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS) a travaillé en 2012 à l'élaboration d'un zonage pluriprofessionnel, ainsi qu'à des zonages spécifiques pour les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les orthophonistes. Ces zonages ont permis d'insister sur une pénurie de professionnels actuelle ou à venir sur des secteurs en tension, comme le Perche, le Dunois... Même si, étant donnée la population plutôt jeune et aisée de la communauté de communes, les besoins en matière de soins sont plus faibles que dans le reste du département, ce secteur pourrait néanmoins apparaître assez peu pourvu en matière de professionnels de santé dans un contexte de développement démographique. L'enjeu est donc aujourd'hui de proposer une offre de santé plus équilibrée sur l'ensemble des territoires et un territoire plus attractif pour les professionnels d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, en matière de services à la population, le Conseil général entend particulièrement mettre l'accent sur les actions de soutien au développement des services et des équipements de proximité en fonction des problématiques spécifiques de chaque territoire.

Actions / projets menés par le Département :

Dans ce cadre, le Département intervient à travers son Plan santé 28 pour mobiliser les professionnels de santé et mettre en réseau des professionnels et des futurs professionnels du 28. A titre d'exemple, une trentaine d'étudiants en médecine générale ont souhaité se regrouper et créer une association des futurs jeunes installés, valorisant ainsi l'Eure-et-Loir auprès des professionnels et des étudiants souhaitant s'installer dans le Département.

De plus, le Département soutient les étudiants (aides au logement et aux déplacements, séminaires en visioconférence, séminaires décentralisés, soirées d'accueil...) pour développer les stages sur le département, premier pas vers la découverte et l'installation en Eure-et-Loir. Une quinzaine d'étudiants sont accompagnés par an.

7) Préserver et valoriser les sites naturels euréliens

Contexte / enjeux :

Les franges franciliennes sont un secteur remarquable du point de vue de la biodiversité, en particulier au niveau des vallées. Pour autant cette biodiversité est menacée par plusieurs grands ensembles de causes : destruction de la biodiversité par destruction des milieux, pratiques défavorables à la flore et à la faune, pollution des espaces et ruptures ou fragmentations induites par l'évolution des territoires. Les franges franciliennes sont également particulièrement menacées sous le coup d'une pression urbaine importante. La poursuite des actions de reconquête, d'amélioration et de valorisation des milieux est nécessaire à leur préservation.

Actions / projets menés par le Département :

A ce titre, le Département soutient les acteurs de l'environnement (Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, Eure-et-Loir Nature,...). Il accompagne la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation de milieux naturels. Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, il s'implique particulièrement pour valoriser les sites et améliorer l'offre de découverte pour le public.

En outre, le Département gère et valorise les itinéraires (boucles et chemins de Grande Randonnée) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il réalise, coordonne et valorise les grands itinéraires de randonnée cyclable dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Cyclables (PDIC).

Article IV) Tableau de synthèse / Engagement financier du Département

Investissements programmés (hors CDDI) sur le territoire par le Département sur la période 2013-2016:

Thématique	Projet	Maitre d'ouvrage	Montant de l'investissement
Collèges	Réhabilitation partielle du collège d'Épernon	Conseil général d'Eure et Loir	2 400 000 €
Route	Déviations de Gas (coût 2013)	Conseil général d'Eure et Loir	2 760 000 €
Route	Études déviation de Hanches	Conseil général d'Eure et Loir	400 000 €

Enveloppes CDDI réservées au niveau du territoire Chartrain :

Opération	Maitre d'ouvrage	Enveloppe réservée
Soutien au déploiement du Très haut débit	SMO Eure et Loir numérique	1 400 000 €
Soutien au commerce / artisanat / services et aux hébergements touristiques	privé /public	221 888 €
Réalisation d'aménagements cyclables (voie verte, site propre)	communes / CDC	100 000 €

Programmation CDDI retenue pour la communauté de communes :

Thématique	Niveau de priorité	Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel	Subvention programmée
------------	--------------------	-----------	------------------	----------------------	-----------------------

				travaux HT	
Economie	Départementale	Réalisation d'une zone de grande capacité "franges franciliennes"	à préciser		100 000 €
Culture - Médiathèque	Partagée	Création d'une médiathèque à Epernon	CC Val Drouette	1 700 000 €	150 000 €
Sport - équipement structurant	Partagée	Requalification de la piscine d'Epernon	CC Val Drouette		150 000 €
Total					400 000 €

L'enveloppe programmée pour la réalisation des projets du territoire de la communauté de communes du Val Drouette s'élève à 400 000 € pour la durée du présent contrat.

Le principe de non-cumul des aides départementales pour un même investissement est établi, (Fonds D'Aide aux Communes (FDAIC), cession gendarmerie...).

La dépense subventionnable est calculée en hors taxe et la subvention arrêtée lors de la programmation est maximale.

Si au moment du dépôt de dossier, le montant de l'opération est largement inférieur au coût prévisionnel programmé, la subvention CDDI pourra être revue à la baisse. Dans ce cas de figure, le montant de la subvention non attribué sera réaffecté lors des réajustements à mi-parcours.

Article VI) avenant

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, soutien financier du Département) fera l'objet d'un avenant.

Article VII) résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DROUETTE

DU VAL

Pour le Président,

La Présidente,